LE MONASTÈRE

DU

VERBE-INCARNÉ DE LYON

NOTICE HISTORIQUE

PAR

l'abbé J.-B. MARTIN

OFFICIER D'ACADÉMIE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



LYON

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

18, rue de la Quarantaine, 18

1905

LE MONASTÈRE
DU VERBE-INCARNE DE LYON

LE MONASTÈRE

DU

VERBE-INCARNÉ DE LYON

NOTICE HISTORIQUE

PAR

l'abbé J.-B. MARTIN

OFFICIER D'ACADÉMIE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



LYON

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

18, rue de la Quarantaine, 18

—

1905



Le Monastère du Verbe-Incarné de Lyon.

Le monastère du Verbe-Incarné de Lyon fut, au XVIIe et au XVIIIe siècles, un des couvents de femmes les plus importants, soit à cause de l'auréole de sainteté de sa fondatrice, comme aussi à cause du nombre et de la régularité de vie des religieuses qui l'habitèrent. On a tenté d'en retracer ici l'histoire : les renseignements ont été puisés aux meilleures sources, c'est-à-dire aux Archives départementales du Rhône et dans de riches collections particulières.

CHAPITRE PREMIER

Monastères environnants. — Fondation de celui du Verbe-Incarné. — Maison Viaud. — La peste. — Départ de la mère fondatrice (1625-1628).

La colline de Fourvière, arrosée et fécondée par le sang des martyrs lyonnais, voyait, au XVIe et au XVIIe siècles, reproduire sur son sol les œuvres merveilleuses, les sacrifices généreux de la vie monastique. Une croix plantée près du sommet du Gourguillon avait reçu le nom populaire de croix de *Colle*, parce qu'elle était destinée à perpétuer le souvenir des vaillants chrétiens qui avaient donné leur vie pour le Christ. Sous son ombre tutélaire les RR. PP. Minimes fondèrent en ce lieu un établissement, en 1553.

Vingt et un an plus tard, en 1574, les RR. PP. Capucins, par l'entremise d'un religieux de leur ordre, le célèbre prédicateur Jérôme de Milan, acquirent, de Guillaume de Gadagne, une

propriété sur le versant oriental de la colline de Fourvière, a Montauban. Au-dessus de ce couvent existait une ancienne recluserie appelée le Grand Thune. Elle fut achetée, ainsi que ses terrains environnants, et donnée aux Carmes déchaussés, par le marquis Philibert de Nerestang, grand maître des Chevaliers du Mont-Carmel, avec une rente pour l'entretien de huit religieux.

La reine Marie de Médicis, qui favorisait les Récollets, achetait pour eux, en 1623, de Jacques de la Porte, conseiller au parlement des Dombes, la maison de Bellegrève, montée Saint-Barthélemy. Cet immeuble occupait le terrain qui séparait la propriété que devaient, plus tard, posséder les Lazaristes, de celle qui appartenait au gouverneur de Lyon, Mandelot, et qui fut vendue la même année aux religieuses Bénédictines, dites des Chazeaux.

Les filles de saint François de Sales fondèrent, en 1627, un second monastère sur la montagne du Gourguillon. Trois ans après, elles se fixèrent dans le bâtiment qu'on croit avoir été le palais des préfets du prétoire, sous les Romains, sur les ruines duquel s'était élevée la maison appelée l'Antiquaille. Grâce aux libéralités de Gabrielle de Gadagne de Chevrières, les Jésuites fondèrent, en 1630, le petit collège au pied de la montée du Garillan, lequel, conjointement avec l'église, fut placé sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Les religieuses Ursulines établirent aussi un couvent, en 1633, au-dessous de Saint-Just, près de la croix de Colle et, quelque temps après, un troisième proche de la chapelle Saint-Barthélemy. Vingt-cinq ans plus tard, les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin prirent résidence sur la montagne de Beauregard, et ensuite au bas de celle du Gourguillon. Les prêtres de Saint-Lazare, venus à Lyon en 1668, achetèrent, cinq ans après, à côté des Récollets, la maison Mascrani de la Verrière, avec un grand terrain qui en dépendait.

Sous le règne de Henri IV, les religieuses de l'abbaye Sainte-Claire de Bourg, voyant que leur ville allait être assiégée par le maréchal de Biron, se réfugièrent dans la cité lyonnaise et louèrent un immeuble de la rue Buisson. Elles l'abandonnèrent bientôt pour s'établir au Gourguillon, près de la recluserie Sainte-Madeleine. En 1617, elles vendirent cette maison à un apothicaire nommé Viaud, au prix de 5.042 livres, et allèrent

se fixer sur un terrain appelé la Bastie Palmier, près du confluent du Rhône et de la Saône. Le bâtiment qui leur avait servi d'église, était autrefois le Jeu de Paume où, dit-on, le fils de François Ier fut empoisonné.

Dieu, dans ses desseins adorables, voulait que le sol empourpré du sang de ses martyrs et où les amantes de la pauvreté l'avaient servi si fidèlement, devînt le berceau d'un ordre non moins cher à son cœur. Fondé à Roanne par Jeanne Chézard de Matel, l'ordre du Verbe-Incarné et du Saint-Sacrement n'eut d'abord que de bien humbles débuts. L'illustre fondatrice était une âme exceptionnellement favorisée de Dieu. Faire le récit des grâces, des visions et des actes de sainteté qui marquèrent tous les jours de sa vie, serait trop s'éloigner du cadre dans lequel doivent se renfermer les annales de son monastère de Lyon. On le trouve, du reste, dans son autobiographie et dans sa vie écrite par divers auteurs.

Ce fut le 2 juillet 1625, que Jeanne s'arrachant des bras de sa mère, quitta le château paternel pour se retirer avec Catherine Flurin et Marie Figent, dans une maison que les Ursulines de Roanne venaient de quitter et, là, commencer le grand œuvre auquel Dieu l'appelait.

Catherine Flurin appartenait à une honorable famille de Roanne, qui se livrait au commerce. Ame singulièrement privilégiée, elle avait embrassé la vie religieuse chez les Ursulines de sa ville natale. De grandes difficultés survinrent dans cette communauté, elle fut dissoute et les novices renvoyées à leurs parents. Catherine était de ce nombre. Cette épreuve n'abattit point son courage et elle travailla sans relâche à rétablir sa chère communauté jusqu'à ce que Dieu daigna lui révéler, dans les visions surnaturelles dont il la gratifiait fréquemment, quels étaient ses desseins sur elle.

Quoique les parents de Jeanne de Matel fussent favorisés de la fortune, elle n'avait alors pour toute richesse que quarante écus que lui donna sa mère à l'insu de M. de Matel, car ce dernier s'opposait invinciblement à l'entreprise de sa fille. Catherine Flurin augmenta de vingt écus ce petit trésor qui fut mis en commun. Marie Figent n'apporta que son affection pour la fondatrice et sa bonne volonté. Quinze jours après, une nouvelle compagne s'adjoignit à elles. Mme Claude Bernard supportait

avec une grande vertu les douleurs de son veuvage. Elle voulut faire plus et consacrer à Dieu le reste de son existence. Sans hésiter, elle renonça au bien-être qu'elle avait pu trouver au milieu des siens, quitta St-Germain, son pays, et vint partager la pauvreté de la communauté naissante. Ses contemporaines affirment qu'elle vivait dans une continuelle présence de Dieu et que sa vue seule inspirait le recueillement. A une habileté rare pour tous les travaux d'aiguille elle unissait un talent remarquable pour l'éducation de la jeunesse ; aussi fut-elle un précieux auxiliaire à la jeune fondatrice qui put de suite ouvrir un pensionnat, et répondre à l'une des fins de l'ordre qu'elle fondait. La Providence venait souvent d'une manière sensible en aide aux courageuses filles ; malgré cela, les privations étaient nombreuses, mais la paix et la joie qui inondaient leurs âmes, leur faisait bénir, aimer, cet état de pauvreté. Deux années s'écoulèrent sans qu'il survînt aucun changement.

Cependant, le Verbe Incarné manifesta, un jour, à Jeanne la volonté où il était qu'elle établît son ordre à Lyon. Dans une admirable vision, il lui montra la colline du Gourguillon qu'elle ne connaissait pas alors ; sur le sommet de la montagne, le Père Eternel renfermait dans son sein toutes les filles de son ordre.

Dociles aux ordres du divin Maître, la mère de Matel et Catherine Flurin arrivaient à Lyon le 15 mai 1627, avant-veille de l'Ascension. Elles attendirent jusqu'au mardi de la Pentecôte avant de se présenter à l'archevêque, de qui elles désiraient obtenir l'approbation de leur petite congrégation. Contrairement à toutes les prévisions humaines, Mgr de Miron non seulement autorisa la fondatrice à constituer sa communauté d'une manière régulière, mais il l'engagea à se fixer dans sa ville archiépiscopale. Il ne restait plus qu'à trouver une maison qui répondît aux exigences de la vie claustrale.

Jeanne de Matel connaissait à Lyon, une respectable veuve, et elle ne manqua pas de profiter de son séjour dans cette ville pour lui faire visite. Heureuse de posséder sous son toit, le plus longtemps possible, une âme aussi favorisée du ciel que l'était celle de la jeune fondatrice, elle l'invita ainsi que sa compagne à s'asseoir à sa table. Instruite de leur désir de rencontrer un immeuble où la nouvelle congrégation vouée à l'enseignement pût s'installer convenablement, elle leur proposa celui que

M. Viaud avait acheté des religieuses Clarisses et les y conduisit le soir même. A peine y furent-elles entrées que la mère de Matel entendit son divin oracle lui dire intérieurement : « C'est ici le lieu de mon repos et celui que j'ai choisi ! « Ces paroles rappelèrent à sa mémoire la vision dans laquelle le Verbe Incarné lui avait montré cette montagne comme le lieu où il voulait accomplir ses desseins sur elle et par elle. Remplie de joie, elle résolut de s'y fixer.

Revenue à Roanne avec Catherine Flurin, elle se hâta de mettre ordre à ses affaires. Obligée de séjourner quelque temps encore dans sa ville natale, elle renvoya bientôt à Lyon les sœurs Catherine Flurin et Claude Bernard pour négocier l'installation définitive de la congrégation dans la maison Viaud. Deux petites pensionnaires qui n'avaient pas voulu se séparer de leurs chères maîtresses vinrent avec elles. Avant de quitter Roanne, les sœurs avaient eu soin de s'assurer un logement provisoire dans la cité lyonnaise, et s'étaient entendues, à cet effet, avec la femme d'un procureur qui avait promis de leur réserver une chambre. Quelle ne fut pas leur déception quand, arrivées à Lyon, cette femme refusa de les recevoir ! Quoique fort embarrassées elles ne se découragèrent pas. S'abandonnant à la Providence, elles prièrent M[me] Coulon qui habitait le quartier Saint-Georges, de les hospitaliser durant quelques jours. Cette charitable veuve les reçut avec empressement et cordialité, mit à leur disposition une chambre toute garnie et les garda chez elle trois semaines. La proximité de sa demeure lui permettait d'accompagner elle-même au Gourguillon les sœurs Flurin et Bernard autant de fois que cela était nécessaire pour traiter de leurs affaires avec M. Viaud.

D'après les mémoires de l'époque, l'immeuble qu'elles louaient, se composait alors d'une cour intérieure appelée la cour des Martyrs, d'une galerie, d'une buanderie, d'une salle pour le vestiaire, d'un réfectoire, d'une salle commune pour les pensionnaires, d'un grand dortoir, d'une salle de noviciat, de quatre pièces surnommées : la chambre de la Conception, la chambre Saint-Augustin, la chambre Rouge et la chambre de Bois, d'un grenier, appelé grenier rouche, d'une serre, d'un jardin entouré d'un mur de clôture de trente-cinq pieds de long sur vingt-quatre de large; et d'un autre jardin plus petit qui

avait vingt-sept pieds de long sur une largeur de sept pieds, six pouces, d'un côté et deux pieds, six pouces, de l'autre. Le ténement de la maison Viaud était confiné au nord-ouest par ceux de Lorette et de la Madeleine, au sud-ouest par la montée des Epies, à l'est et un peu au sud par les maisons et jardins situés au bas de la grande terrasse laquelle fermait le tènement.

Catherine Flurin loua cet immeuble au nom de la mère de Matel pour le prix annuel de deux cents livres. Voici en quels termes sœur Claude Bernard en donne avis à la digne fondatrice et l'avertit en même temps d'une proposition qui leur avait été faite, au sujet de l'admission de trois pensionnaires : « La maison de Sainte-Claire est à nous pour une année et davantage si vous le voulez et nous nous y retirerons demain, Dieu aidant. M. Viaud n'a rien voulu passer par écrit, disant que Dieu voit tout. Il nous promet toutes sortes d'assistances et veut nous donner sa fille. Si l'on ne nous manque pas de parole, nous ne manquerons pas de pensionnaires. M. Lechevalier, avocat, offre de nous bailler une place qu'il estime cinq mille livres pour que nous recevions sa fille, une de ses petites-filles et sa belle-sœur qui est veuve, fort honnête femme, assez âgée. Nous sommes allées en parler à Mme du Beauregard. Elle ne trouve pas bon que nous prenions cette place, le revenu n'étant que de cinquante écus, c'est trop peu pour trois. Enfin si ledit monsieur veut donner deux cents livres, on prendra les deux filles et la veuve pour un an. Elle n'a rien, toutefois elle fera en sorte d'apporter quelque chose pour aider à son entretien. Elle sort de chez Mme de Saint-Cholmon et elle est bien capable d'instruire la jeunesse, peut-être qu'à sa faveur on trouvera plus tôt des filles. Vous conclurez le tout quand vous serez ici. Si vous ne venez, nous demeurerons longtemps comme nous sommes, parce que nous ne pouvons rien résoudre sans vous. Ne vous mettez pas en peine d'amener d'autres pensionnaires si ce n'est au prix de cent livres. »

Sœur Claude Bernard prie ensuite la bonne mère de venir en aide à leur pauvreté : « Faites venir des meubles de tout ce qui est à double dans la maison, lui dit-elle, nous sommes bien mal de n'avoir qu'un lit, envoyez la vaisselle blanche, car elle est bien rare, et si vous venez en litière, mettez les plats dedans ; faites de bonnes balles de ce que vous enverrez ; aussi

n'oubliez pas notre cloche. Nos deux petites se portent bien. Jeanne se recommande à son père et à sa mère ; faites-lui envoyer un matelas, des linceuls et tout ce qu'il lui faut. »

Cette lettre, datée du 4 juillet, indique l'époque précise de l'entrée des deux courageuses sœurs et de leurs petites pensionnaires dans la maison Viaud. Elles s'y trouvèrent d'abord dans le dénuement le plus absolu. Tout leur mobilier consistait en une coite de plumes et une pauvre couverture qu'elles avaient apportées de Roanne et qu'elles laissèrent probablement à leurs deux pensionnaires, se contentant pour elles de la terre nue. Leur premier achat fut un pot de terre dans lequel elles faisaient leur soupe « plus maigre que grasse », disent les manuscrits ; une corde leur tenait lieu de crémaillère et un panier leur servait de buffet et d'armoire pour toutes choses. Quelque temps après se fit un encan où elles achetèrent une table, car elles n'en avaient point encore, un lit, une paillasse, un coffre et six chaises. Leur nourriture ne consistait très souvent qu'en un peu de pain sec et d'eau et parfois de potage. Mais la ferveur de ces deux chères sœurs était si grande qu'elles ressentaient une joie indicible de se voir si pauvres, sans aucun secours et d'avoir ainsi quelque part aux états souffrants et abjects du Verbe Incarné.

Tout fait conjecturer que la mère de Matel arriva à Lyon les premiers jours de septembre, amenant avec elle le peu de meubles qu'elle possédait à Roanne. La présence de la sainte fondatrice fut une source de bénédictions. Des personnes charitables s'intéressèrent à l'humble congrégation et bon nombre de pensionnaires lui furent confiées.

Six mois s'étaient à peine écoulés que déjà quatre nouveaux sujets étaient venus accroître son personnel. Sous la conduite prudente et éclairée de la mère de Matel, les sœurs firent de si rapides progrès dans la perfection que bientôt les anciennes religieuses des autres communautés de la ville purent se les proposer pour modèles. Elles ne gardaient point encore la clôture et ne portaient pas un habit qui les distinguât des personnes séculières, mais elles pratiquaient les divers exercices mis en usage dans les communautés les mieux réglées, avec autant d'exactitude que si une longue habitude les y avait assujéties. Toutefois levées de grand matin, elles employaient les quatre

premières heures à la prière : office, oraison, sainte messe, puis en consacraient deux au travail manuel. Avant le dîner, elles se recueillaient une demi-heure. Après un léger et frugal repas, elles passaient une heure à se récréer saintement ensemble. La récréation était suivie d'une heure de recueillement. Ce temps écoulé, elles donnaient encore deux heures au travail manuel ou bien sortaient pour faire les visites nécessaires, puisqu'elles ne pouvaient encore observer la clôture. Ensuite, elles revenaient à la prière jusqu'au souper, lequel était suivi d'une courte récréation et d'une prière commune. Enfin, chacune se retirait en silence dans sa petite cellule.

On le voit, ce n'était qu'un essai des constitutions dans lequel cependant les points fondamentaux commençaient à se dessiner clairement. Malgré le petit nombre des sœurs, la récitation de l'office de la sainte Vierge et celle du grand office romain à des jours déterminés avaient été mises en usage dès l'année 1626, ainsi que le déclare la fondatrice dans son autobiographie.

Les progrès de la congrégation se virent tout à coup suspendus par le fléau terrible qui s'abattit sur Lyon cette même année, 1628. A la vue des ravages que la peste faisait autour d'elles, les sœurs se prirent à trembler non pour leur propre vie, mais pour celle de leur mère bien-aimée. Les unes auraient voulu la soustraire à la contagion en l'obligeant à se réfugier dans l'une des villes non encore infectées, les autres, au contraire, souhaitaient la retenir, espérant qu'une âme aussi privilégiée du Seigneur leur serait un préservatif efficace. La sainte mère restait indifférente et ne désirait que l'accomplissement de la volonté de Dieu. Elle lui fut manifestée par l'ordre formel que lui donnèrent de s'éloigner ceux qui avaient autorité sur elle. Elle obéit, mais cette séparation lui fit verser des larmes et la laissa dans de mortelles inquiétudes.

La congrégation se trouvait alors dans le plus grand dénuement et la bonne mère n'emportait avec elle que deux pistoles qui lui avaient été données par une personne charitable. Sœur Vallier fut choisie pour sa compagne de voyage. Après avoir établi sœur Catherine Flurin supérieure, après avoir exhorté ses filles à la confiance et à la paix, elle prit congé d'elles le 14 septembre 1628. Deux d'entre elles obtinrent la permission de l'accompagner jusqu'à l'église Sainte-Croix, où elle s'arrêta

pour prier. Au sortir de l'église, elle les embrassa tendrement, et monta dans le carrosse de M. et Mme de Sure qui avaient mis gracieusement à sa disposition leur château de Bermont. Arrivée avec eux à cette demeure hospitalière, le premier usage qu'elle fit des deux pistoles qu'elle avait reçues, fut d'acheter quelques provisions alimentaires qu'elle envoya aussitôt à ses filles.

Nous ne suivrons pas la mère de Matel dans son séjour à Bermont, ni dans son voyage à Paris, notre but n'étant que de relater les faits qui se rattachent au monastère de Lyon.

CHAPITRE II

Gouvernement de la mère Flurin. — Effrayante histoire. — Chapelle de Lorette. — Lettre de la mère fondatrice. — Clôture. — Chapelle intérieure (1628-1632).

En même temps que la mère de Matel s'éloignait, le respectable ecclésiastique qui dirigeait la petite communauté, se vit contraint de se retirer aussi, ses fonctions de précepteur l'obligeant à suivre l'enfant qui lui était confié. M. Chabannier ne voulant pas laisser ses filles, qui étaient alors au nombre de huit, dépourvues des secours spirituels dans un moment aussi critique, pria un de ses amis, M. l'abbé Cours, de le remplacer auprès d'elles jusqu'à son retour.

M. Cours demanda à la mère Catherine Flurin de lui donner en location un appartement séparé de celui de la communauté et offrit non seulement de lui payer une pension, mais encore de lui servir d'aumônier ainsi qu'à ses filles. Il obtint du supérieur de la congrégation la permission de dresser un autel dans une chambre, et d'y célébrer la messe. Ce prêtre dévoué n'abandonna pas, à leurs derniers moments, deux sœurs qui furent emportées par le fléau. La première, nièce du P. Irénée d'Avalon capucin, était sans doute déjà atteinte de la peste lorsqu'elle dit adieu à la mère de Matel, car elle se plaignit, en l'embrassant au sortir de l'église Sainte-Croix, d'un violent mal de cœur et de tête ; elle mourut six jours après. La seconde qui s'était dévouée à servir sa compagne, tomba malade à son tour, mais on con-

servait l'espoir de la sauver. Séparée de ses sœurs, elle touchait à la fin de sa quarantaine lorsqu'elle prit envie de manger un raisin muscat, et se le fit apporter par une servante de la maison. Cette imprudence aggrava sa maladie, elle succomba neuf jours après, victime du fléau. Mère Flurin ne voulut laisser à aucune le soin de l'ensevelir et de veiller auprès de sa dépouille. Le dévouement héroïque de M. Cours lui fit partager le péril et rester en prières auprès d'elle dans une chambre voisine. Au commencement de leur veillée sainte, tous deux entendirent gémir si douloureusement la défunte qu'ils crurent qu'elle n'était pas morte et revinrent en toute hâte auprès d'elle, mais ils constatèrent que la mort avait bien fait son œuvre. Ces gémissements durèrent toute la nuit, l'heure de la sépulture étant venue, les deux sœurs qui portaient le cercueil se trouvèrent soudainement arrêtées devant la treille où le raisin muscat avait été cueilli. Le corps de la défunte devint si pesant qu'il leur fut impossible de le remuer. Il resta à cet endroit une journée entière après laquelle il reprit son poids naturel, et les sœurs purent le transporter à l'extrémité du jardin où une fosse avait été préparée pour le recevoir.

Mère Flurin ne trouvait que croix et désolation dans la supériorité provisoire que l'obéissance lui avait imposée. La peste avait éloigné toutes les personnes charitables qui lui avaient promis leur assistance. Dénuée de tout secours humain, sans aucune provision, sans argent, elle se voyait chargée de pourvoir à la subsistance de sa communauté composée de quatorze membres : quatre sœurs et dix pensionnaires. Cette âme vaillante ne ploya pas sous le fardeau.

L'amour dont elle était embrasée, lui faisait trouver légères toutes les épreuves. Se regardant comme l'humble servante de toutes, elle se réservait les fonctions les plus pénibles de la maison, faisait la cuisine, allait chercher le blé à la plaine Saint-Fonds, le conduisait au moulin, puis ramenait la farine qu'elle pétrissait elle-même la nuit pendant que ses filles dormaient. La nature épuisée par tant de privations et de fatigues succomba. Mère Flurin devint gravement malade, ses souffrances alors redoublèrent, car la pauvreté de la communauté était si grande, qu'elle manquait de tout. Dieu qui n'abandonne pas les siens, permit que le P. Milhieu, recteur du grand collège des Jésuites,

à Lyon, eût connaissance de la détresse où se trouvaient les filles de la mère de Matel. Aussitôt il leur envoya des aliments et donna ordre au frère Claude, apothicaire, de leur apporter tous les médicaments et les préservatifs nécessaires pour échapper au fléau. La charité de ce bon père ne cessa que lorsque la peste eut entièrement disparu.

M. l'abbé Chabannier revint à Lyon le lundi après la Trinité 1629. Il reprit aussitôt la direction spirituelle de la congrégation. C'était un homme d'oraison à qui Dieu se communiquait souvent d'une manière sensible. Ce jour-là même s'étant retiré en solitude, le Seigneur lui dit : « Je me plais parmi vous, demandez-moi à votre supérieur » (car les sœurs n'avaient pas encore le saint sacrement dans leur chapelle), « il vous l'accordera pour toute l'octave du Corps de Dieu, aussi facilement que vous le lui demanderez. Quelques jours après, vous en solliciterez la continuation. Alors, il vous dira qu'il ne peut pas, qu'il prendra conseil là-dessus. Quand vous le reverrez, il fera fort le fâché, mais il vous l'accordera. »

Entendant ces paroles, M. Chabannier répondit avec une charmante et naïve simplicité : Mon Dieu, vous ne serez pas bien avec nous, car nous sommes pauvres et je crains que vous ne soyez mal logé ! « Ne doutez de rien, répliqua le Seigneur, « je mettrai un ange pour garder l'autel, un autre pour garder « la maison et vous aurez la connaissance de tout. »

L'humble prêtre craignant d'être le jouet d'une illusion de Satan, alla sur l'heure même, consulter le P. Molhian, jésuite, son directeur. Celui-ci le rassura et lui dit de demander à Dieu que pour preuve de la vérité des paroles qu'il avait entendues, il daignât se manifester de nouveau à lui et les lui répéter. M. Chabannier suivit docilement ce conseil et le Seigneur ayant pour agréables l'obéissance et la simplicité de son serviteur, se rendit à ses désirs. Le digne abbé revint à son directeur et lui rendit compte de ce qui s'était passé encore entre Dieu et lui. Allez, lui dit le P. Molhian, faites ce que Dieu vous ordonne ; prenez garde si tout arrivera comme vous l'avez entendu ; surtout, soyez encore plus fidèle envers Notre-Seigneur et souffrez avec patience tout ce qui vous arrivera de fâcheux.

Le lendemain de la Fête-Dieu, l'abbé Chabannier demanda à M. Thomas Meschatin de La Faye, chanoine de la Primatiale,

vicaire général et supérieur de la petite communauté, la permission de garder le très saint sacrement et de l'exposer dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette qui touchait à l'habitation des sœurs et où elles allaient entendre la messe chaque jour. M. de La Faye accorda très facilement cette permission ; mais quand il fut sollicité de maintenir la faveur de garder la sainte réserve, tout arriva comme Dieu l'avait dit.

Lorsque M. Chabannier eut obtenu l'autorisation tant désirée, il se trouva tout à coup dans une si grande perplexité qu'il forma le dessein de ne pas s'en servir. Le P. Molhian qu'il consulta derechef lui signala la supercherie du démon qui voulait priver les sœurs de cette consolation parce qu'il savait bien toute la gloire que Dieu en retirerait. Fortifié par ces paroles, le digne prêtre se hâta de préparer une résidence permanente au Dieu de l'Eucharistie. Il fit faire un petit tabernacle où Jésus devait reposer encore pendant quarante ans. Mme Catherine de la Fablière, veuve de M. Colombe, donna le saint ciboire ainsi que le tableau qui se voyait encore à la sacristie extérieure cinquante ans après. Tous ces objets furent bénits par M. Claude Deville, vicaire général substitué et premier custode de Sainte-Croix. Les sœurs ornèrent de leur mieux, quoique bien pauvrement, l'autel de la chapelle Notre-Dame de Lorette et le saint sacrement y fut placé.

La chapelle Notre-Dame-de-Lorette appartenait à la famille de Laurencin qui seule avait le droit d'en nommer le prébendier. Claude de Laurencin, baron et seigneur de Riverie, y avait fait, en 1522, une fondation de messe basse de la sainte Vierge, à célébrer tous les samedis de l'année et avait, pour cela, assuré au prébendier une pension annuelle et perpétuelle de 5 livres, hypothéquée sur tous ses biens.

Il est probable que cette chapelle fut, dès la cessation de la peste, en 1629, mise gracieusement à la disposition des sœurs de la congrégation par la famille de Laurencin; mais les mémoires attestent que Nicolas Chatillon, chanoine et sacristain de l'église Saint-Just et en même temps prieur de la recluserie de la Madeleine, permit de nouveau, en 1631, à la mère Flurin l'usage de cette chapelle et l'autorisa à faire faire une allée bordée d'une haie ou de planches pour s'y rendre de la maison Viaud que la communauté habitait.

Après que M. Chabannier eut procuré à ses filles l'immense consolation de posséder au milieu d'elles leur divin Maître, caché sous les voiles eucharistiques, et de pouvoir épancher leurs âmes devant Lui, dans une oraison fervente, matin et soir, dans la récitation publique du saint office, il s'occupa de venir en aide à leur grande pauvreté, en leur procurant de l'ouvrage manuel qu'il allait rendre lui-même quand il était terminé.

Quand, après la cessation du fléau, la ville eut peu à peu repris son aspect ordinaire, un certain nombre de familles confièrent l'éducation de leurs enfants aux sœurs de la congrégation, et plusieurs donnèrent des pensions assez avantageuses. Parmi les pensionnaires qu'elles reçurent alors, se trouvait une grande jeune fille de la ville de Lyon. Depuis qu'elle avait été admise au pensionnat, la mère Flurin voyait toutes les nuits beaucoup de démons qui entraient dans la maison, la parcouraient en tous sens et changeaient les objets de place. Une fois, elle les vit s'en prendre à la cloche et vouloir l'empêcher de sonner, mais une vénérable dame, qu'elle crut être la Mère de Dieu, s'approcha et rendit inutiles tous les efforts des mauvais esprits. Il lui semblait aussi que les démons lui mettaient des clous à la bouche pour l'empêcher de parler. Enfin, un jour de fête de la sainte Vierge, elle entendait la messe dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette avec cette jeune fille qui, comme elle, s'approcha de la sainte Table. Mère Flurin vit alors, en esprit, une très horrible bête qui recevait la sainte Hostie comme les autres. Cette vue la jeta dans une grande épouvante et une extrême affliction.

Le soir de ce même jour, elle se rendit au pied du Tabernacle et conjura Notre Seigneur de lui faire connaître ce que tout cela signifiait. Après avoir longuement et humblement prié, elle alla au réfectoire des pensionnaires pour présider à leur repas du soir. La jeune fille qui avait communié le matin occupait, comme étant la plus grande, la première place. Quand mère Flurin s'approcha pour la servir, elle remarqua, non sans étonnement, qu'elle avait le cou extraordinairement enflé. Elle l'interrogea, mais la malheureuse enfant ne pouvait parler et se contentait de tourner la tête du côté de la cheminée, en faisant des grimaces affreuses et des signes de résistance désespérée et d'effroi, comme si une puissance invisible eût voulu l'emporter. Mère Flurin commença alors à soupçonner le triste état de cette

âme, mais ne laissa rien voir de ses sentiments et de son horreur. Après le souper, toutes les pensionnaires ayant quitté le réfectoire, elle retint la jeune fille, lui dit ce qu'elle avait remarqué et l'engagea à lui avouer la vérité. Cette infortunée fit alors le récit de son effrayante histoire.

Ses parents l'avaient mise, contre sa volonté, dans un monastère réformé de Lyon. Un de leurs grangers étant venu lui apporter quelque chose, remarqua, sans doute, qu'au lieu de servir Dieu comme ses saintes compagnes, elle ne rêvait que le moment de briser ses chaînes, aussi l'engagea-t-il à rentrer dans le siècle et à se marier. Elle répondit que sa mère ne le voulait pas. Ce méchant homme lui proposa, alors, de lui envoyer quelqu'un qui lui procurerait beaucoup de plaisirs. L'imprudente enfant accepta cette offre diabolique et, la nuit même, vit venir à elle des personnes inconnues qui l'emportèrent dans une réunion qu'on lui dit être le sabbat. Elle ne fut que spectatrice des danses et des orgies; on ne la sollicita pas au mal, mais on lui fit promettre de revenir. Quand elle parut de nouveau dans cette assemblée infernale, on lui dit qu'elle ne pouvait participer aux jouissances qu'elle avait sous les yeux si elle ne renonçait à Dieu, à la sainte Vierge et à son baptême. La malheureuse créature ne recula point et consentit à tout. On la marqua du signe de Satan et elle se livra comme les autres à tous les plaisirs infâmes qu'elle pouvait désirer.

En entendant cet épouvantable récit, le cœur de la mère Flurin était rempli d'une inconsolable tristesse et d'une immense compassion pour cette pauvre âme, victime de Satan. Elle l'exhorta vivement à prendre courage, à se confier en Dieu, à renoncer au démon et à se dédire de tout ce qu'elle avait promis. L'infortunée témoigna avoir la volonté de suivre ces sages conseils, mais aussitôt le malin esprit la tourmenta et la pressa de rétracter ce bon mouvement, sinon il l'étranglerait et l'emporterait. Pour effrayer la mère Flurin, il jetait contre elle des charbons enflammés; mais la bonne mère, toute recueillie en Dieu, et toute éplorée saintement, n'avait point peur, elle eût tout souffert pour arracher cette âme au démon. Voyant que ses conseils étaient impuissants à faire triompher des vaines terreurs de son ennemi la malheureuse enfant, elle la laissa aller et se retira.

Le lendemain matin, quand la sœur à qui le soin de peigner les pensionnaires était confié, vint à cette jeune fille, elle vit qu'elle n'avait pas un seul cheveu à la tête. Fort surprise, elle court à la mère Flurin pour l'en avertir. Celle-ci qui ne voulait rien faire connaître encore de ce qu'elle avait appris, trouva quelque raison à ce fait étrange, pour ne pas éveiller davantage l'attention. Mère Flurin interrogea la malheureuse enfant sur ce qu'était devenue sa chevelure, et celle-ci répondit que c'était le démon qui la lui avait coupée et l'avait jetée dans l'enfer, qu'il portait l'enfer partout avec lui. Se souvenant de l'horrible bête qu'elle avait vue dans la chapelle de Lorette recevoir avec elle la sainte communion, elle demanda à la jeune fille ce qu'elle faisait de la sainte Hostie quand elle communiait. Je ne puis l'avaler, lui dit-elle, et je l'enterre au jardin. Sans doute que cette misérable enfant ne voulut pas révéler l'endroit où elle cachait les saintes espèces, car la mère Flurin, inexprimablement désolée, fit tous ses efforts pour le découvrir, mais ce fut en vain. Après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour arracher cette âme à Satan, voyant qu'elle n'obtenait rien, elle la rendit à sa mère en l'avertissant de ce qui s'était passé.

Quoique mère Flurin se consacrât tout entière au bon gouvernement intérieur de sa famille religieuse, elle ne perdait pas, pour cela, de vue ce qui au dehors pouvait favoriser son développement et sa sécurité.

Des personnes bien intentionnées, sans doute, mais qui manquaient de prudence, avaient conseillé aux sœurs de faire des démarches pour obtenir une bulle de Rome qui érigeât la congrégation en ordre régulier. Les circonstances ne souffraient pas de retard, elles crurent pouvoir agir avant d'en avoir parlé à la mère de Matel, qui était en ce moment à Paris et travaillait aussi, de son côté, à l'obtention d'une bulle pour fonder un monastère dans la capitale. La fondatrice se trouva, alors, dans une embarras inextricable. Voici ce qu'elle écrivit, à ce sujet, à la mère Flurin, en juin 1630.

« Nous pressons tant que nous pouvons pour avoir nos bulles ; on nous donne avis que ce qui retarde, c'est qu'en même temps sont présentées à Rome de semblables demandes. Ce qui nous est un empêchement assez grand, c'est ce que vous avez fait par l'adresse du R. P. Irénée, on ne nous dit pas ce que c'est.

Voyez donc si au lieu de nous avancer, il ne nous a pas reculées et embarrassées. Ce serait merveille si vous obteniez de la façon que vous demandez. Hé ! Dieu, si avec toutes les faveurs que nous avons et tout l'ordre que personnes bien expérimentées y mettent, nous avons tant d'appréhensions et tant d'empêchement, que pense faire le R. P. Irénée ? On nous dit qu'avec toutes ces faveurs, il nous faudra mille livres. Ne pressez point votre banquier d'agir à Rome, car vous n'avanceriez pas et vous nous feriez empêchement. Gardez-vous bien de dire que nous prétendons sous le très saint Sacrement. Je vous ai déjà dit que le grand bruit de notre dessein nous a causé beaucoup de croix et toutes les oppositions que l'on nous a faites. Nous tremblons que l'on ne découvre que ce que vous demandez est de ma part, à cause des constitutions et de l'office de la Conception de Notre-Dame que nous demandons en notre requête dernière où je suis nommée. Voyez donc par là si je crains que l'on dise qu'il y a de la finesse en notre fait, ce qui n'est point, car je ne désire pas autre chose que de marcher rondement. Le bon P. Irénée nous a fait cela, c'était à bonne intention, nous ne laissons pas de lui être obligées ; ayez-le toujours pour ami, je l'honore et l'aime de tout mon cœur, gardez-vous de lui témoigner le contraire. »

Deux longues années et plus devaient encore s'écouler avant que mère Flurin pût remettre entre les mains de la fondatrice le fardeau qu'elle lui avait imposé et de nouvelles épreuves l'attendaient. Deux personnes, dont les mémoires taisent soigneusement le nom, voulaient s'emparer de la congrégation et la gouverner en maîtres absolus. La mère Flurin s'opposa énergiquement à leurs prétentions ; elle eut à subir bien des tracasseries de leur part, mais elle fut inébranlable.

Son cœur était consolé de ces luttes par l'accroissement de sa petite communauté. La femme d'un chirurgien de Lyon, Mme Bergourant, avait vu briser les liens qui l'unissaient à un époux dont la vertu était à la hauteur de la sienne, car d'un commun consentement, ils avaient vécu comme frère et sœur. Mais si, par amour pour son Dieu, Mme Bergourant s'était volontairement privée des joies de la maternité, elle s'en était imposé les saints labeurs en élevant une petite fille qu'elle avait tenue sur les fonts baptismaux. Libre, par la mort de son mari,

de se consacrer plus parfaitement au Seigneur, elle se joignit aux filles de la mère de Matel, le 13 août 1632. Cette veuve n'abandonna pas sa protégée Elie de la Verpinière et quoique cette enfant n'eut encore que douze ans, elle n'hésita pas à solliciter son admission dans la congrégation. En retour de cette faveur, elle apportait à la communauté tout ce qu'elle possédait. Les sœurs virent dans cette offre une attention de la Providence ; elles allaient enfin sortir de l'état extrême de pauvreté qu'elles avaient supporté avec un courage héroïque.

Quelque temps après la mort de Mme Bergourant arriva un fait qui témoigne combien les désirs de cette âme avaient été chers au cœur de Dieu. Quand vint pour sœur Elie de la Croix, le moment de recueillir l'héritage de sa marraine, il manqua une obligation de deux mille livres et nul ne savait ce qu'elle était devenue, pas même le notaire. Une nuit, Mme Bergourant apparut à sa filleule, revêtue d'une robe blanche et d'une ceinture rouge et afin de se montrer plus clairement à elle, tira les rideaux de son lit et lui dit : Elie, faites une neuvaine de neuf samedis à Notre-Dame de Fourvière et vous trouverez l'obligation. Sœur Elie, surprise de voir Mme Bergourant vêtue de blanc, lui en demanda la raison ? Quoique je n'aie pas été religieuse, répondit la défunte, Dieu par sa bonté m'en a donné le mérite, à cause de la volonté que j'avais de le devenir. Sœur Elie fit la neuvaine conseillée par sa chère marraine, et le neuvième samedi s'étant écoulé, on vint lui remettre son obligation.

Cette même année, 1632, les supérieurs ecclésiastiques jugèrent à propos que les sœurs se missent en clôture et que la messe fût dite chez elles. Heureux de cette décision, M. Chabannier fit faire aussitôt, à ses frais, un autel et un parloir. Mme Bergourant acheta une grosse cloche et les PP. Feuillants donnèrent la balustrade de bois qui devait séparer le sanctuaire et qui servit pendant plus de quarante ans. Les sœurs transformèrent une chambre en chapelle, l'ornèrent de leur mieux et le 1er novembre 1632, après que M. Chabannier eut, avec la permission du supérieur, béni l'autel, la croix et la cloche, on y transporta processionnellement le Saint Sacrement qui reposait depuis trois ans dans la chapelle de Lorette, et la première messe y fut célébrée. Cette divine présence apporta une grande

consolation aux sœurs que l'ennui causé par l'absence de la mére de Matel, commençait à gagner : le découragement était déjà tel que deux d'entre elles parlaient de se retirer.

Deux jours après la modeste inauguration de cette petite chapelle, mère Flurin reçut deux petites pensionnaires de bonne famille. C'était comme un présent d'arrivée du Verbe Incarné à ses filles, car la maison était endettée et la pauvreté toujours rigoureuse.

CHAPITRE III

Retour de la mère de Matel. Rigueurs du cardinal de Lyon. Sœur Grasseteau. Premiers vœux. Mère Marguerite de Gibalin et ses compagnes (1632-1640).

Le retour de la mère de Matel devenait d'une impérieuse nécessité. Les PP. Jésuites écrivirent à la mère fondatrice l'état où se trouvait sa congrégation et la pressèrent de revenir au plus tôt. De son côté Mme de Beauregard qui arrivait de Lyon fit auprès d'elle les plus vives instances pour l'engager à consoler ses filles par sa présence. La sainte mère ne désirait pas moins vivement ce retour et aussitôt qu'elle en eut obtenu permission, elle quitta Paris pour se rendre à Lyon, où elle arriva un samedi soir, 11 décembre 1632. Il était trop tard pour qu'elle pût gravir la colline et elle accepta l'aimable hospitalité que lui offrit de nouveau Mme Coulon. Le lendemain, dans l'après-midi, elle se retrouvait enfin, après quatre années d'absence, au milieu de celles qu'elle aimait. Ses filles la reçurent avec des transports de joie et au chant du *Te Deum*. Mais nulle ne fut plus heureuse que la mère Flurin qui allait pouvoir satisfaire ses plus ardents désirs et remettre entre les mains de la fondatrice la charge qu'elle lui avait imposée.

La présence de la fondatrice donna un nouvel essor à la petite congrégation, dont elle avait accru le nombre en amenant de Paris trois nouveaux sujets. Les mémoires ne nous ont conservé que le nom de sœur Elisabeth Grasseteau. Fille d'un conseiller du parlement de Paris, elle avait tout sacrifié pour suivre à Lyon la mère de Matel.

La mère fondatrice après avoir mûrement examiné le dom-

mage que causait à ses filles la conduite des deux personnages mentionnés plus haut, renouvela auprès du P. Poiré, recteur du grand collège des Jésuites, les instantes prières que lui avait déjà faites la mère Flurin de les prendre sous sa direction. Le père y consentit. Mais les deux ecclésiastiques qui voulaient à tout prix gouverner la communauté, ne se désistèrent pas de leur dessein et ils mirent tout en œuvre pour réussir. Voyant qu'ils n'avaient pu surprendre la bonne foi de la mère de Matel ni la faire condescendre à leurs volontés, ils intriguèrent pour lui enlever ses pensionnaires et plusieurs de ses filles qu'ils savaient lui être le plus attachées. Le Verbe Incarné daigna l'en consoler lui-même, en lui disant que celles qui, cédant à ces perfides suggessions, étaient sorties, n'étaient pas des âmes qu'il voulait dans son ordre. Longtemps, la sainte mère fut en butte à leurs persécutions, car par obéissance aux conseils de son directeur qui la savait assez forte pour soutenir ce martyre, elle ne voulut pas éloigner d'elle ces instruments de souffrances.

C'est au milieu de ces douleurs intimes, héroïquement supportées, que, le 12 juin 1633, la mère fondatrice reçut la bulle de Lyon, qui pour avoir été sollicitée en mauvaise forme, ainsi que nous l'avons vu, lui coûta mille livres. Ce fut pour la communauté et pour elle une joie immense car il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment de l'archevêque de Lyon, Mgr de Richelieu et le monastère était fondé canoniquement. Tels n'étaient pas les desseins du Seigneur qui voulait éprouver de longues années encore la constance de ses épouses.

Plusieurs sujets avaient sollicité leur admission dans la congrégation, parmi lesquels se trouvait Mlle Marie Chaud, native de Lyon qui, par humilité, avait demandé et obtenu de servir la communauté en qualité de sœur tourière, ce qu'elle fit pendant plus de trente ans. Ce courant qui entraînait les âmes d'élite vers la petite congrégation, attira sur elle l'attention de l'autorité diocésaine qui, craignant que le couvent du Verbe-Incarné ne devînt plus florissant que celui des Ursulines qu'elle protégeait spécialement, refusa de le reconnaître. Mgr de Richelieu avait une nièce chez les Ursulines de Lyon, ce qui contribuait à rendre ce monastère l'objet de ses prédilections. Il était extrêmement irrité de l'intérêt que Mme de Beauregard, sa parente, portait à la congrégation du Verbe-Incarné, de ce qu'elle

avait offert douze mille écus pour son établissement et fait mettre son nom dans la supplique envoyée à Rome, à l'insu de de la mère de Matel ainsi que nous l'avons dit précédemment. Lorsque le 30 novembre 1634, le P. Millieu, jésuite, présenta au cardinal la bulle dont la fondatrice était en possession depuis dix-sept mois, et le pria de vouloir bien l'exécuter, il refusa énergiquement de le faire. Plusieurs personnes influentes et de haut rang s'efforcèrent, à diverses reprises, de faire revenir le prélat de ses préventions, mais ce fut en vain, il répondait invariablement : « Point, point de Verbe-Incarné, qu'on ne m'en parle pas ! »

Au commencement du carême de 1635, le cardinal de Richelieu se rendit à Rome. Avant de partir, il confia à son grand vicaire le soin de toutes les communautés de son diocèse, à l'exception de celle du Verbe-Incarné de laquelle il dit n'être pas du nombre. Ces paroles répétées à la mère de Matel, furent un glaive pour son cœur et jetèrent de nouveau le découragement dans l'âme de quelques-unes de ses filles et de leurs parents qui vinrent les redemander aussitôt que l'archevêque eut quitté Lyon. D'autres n'ayant pourtant à redouter ni les sollicitations, ni les violences de leurs familles, quittèrent d'elles-mêmes la congrégation pour aller chercher ailleurs un établissement plus solide. En quelques jours, la fondatrice vit sa communauté réduite à vingt membres de trente dont elle se composait. Le Verbe Incarné prit soin de consoler lui-même de ce désastre sa fidèle coopératrice, en lui disant clairement que celles qui étaient parties n'avaient point été appelées de lui et qu'il ne fallait pas les regretter.

Quand le Seigneur, par cet événement, eut purifié son aire, la mère de Matel assembla ses filles et leur dit avec sa droiture et son désintéressement habituels : « Vous avez vu que monseigneur n'a point promis de nous faire religieuses, il a dit à M. l'archidiacre, feu M. de Gibeltes, qu'il veut voir à Rome comment notre bulle a été accordée. Cela ne dit pas qu'il nous fera religieuses, ni aussi qu'il ne le fera pas. Je vous recommande à toutes de prier pour lui, son voyage a été une providence pour l'ordre, parce que Notre Seigneur l'a voulu pour donner un prétexte apparent et juste à celles qu'il ne veut pas dans son ordre, de sortir d'elles-mêmes, afin de me délivrer des

ennuis qu'elles m'eussent donnés. Je n'ai rien à vous dire d'elles, si ce n'est qu'elles n'étaient pas pour cet ordre. Quelques-unes avaient des dots plus avantageuses que les vôtres, mais cela ne me les a pas fait garder. Voyez si avec le peu que vous avez on veut vous recevoir ailleurs, je ne le trouverai pas mauvais. Je témoignerai le contentement que vous m'avez donné par votre obéissance, par votre désir de pratiquer la vertu et de monter à la perfection. Si on vous refuse après que vos parents auront fait leurs diligences et que vous désiriez demeurer en la congrégation, je vous garderai, quoique plusieurs d'entre vous n'aient rien, et les autres rien en comparaison de ce qu'il faut aujourd'hui à une fille pour être reçue dans un couvent de Lyon ; je ne vous abandonnerai pas. »

Sœur Elisabeth Grasseteau entendant ces paroles répondit comme un autre saint Pierre, en se jetant à genoux avec ses compagnes : A qui irons-nous ma mère ? Moi qui ai tout laissé pour vous suivre, je n'ai garde de vous quitter ; je mourrais d'affliction de me séparer de vous ! Toutes les sœurs protestèrent, tour à tour, qu'elles ne voulaient point d'autre mère, et qu'elles tâcheraient par leur obéissance de reconnaître son amoureuse charité. La mère ressentit une grande consolation de voir ses filles dans ces dispositions excellentes, et, dans l'élan de sa joie, elle s'exprima ainsi à son divin époux : « Dieu de mon cœur, que mon esprit se trouva content de voir que celles que vous vouliez étaient résolues de vous servir et de s'aimer comme elles le font en votre dilection ! »

Si le départ d'un tiers des filles de la mère de Matel, avait appauvri sa communauté des biens temporels, les sœurs qui lui étaient restées fidèles l'enrichissaient abondamment du trésor de leurs vertus. Après la mère Flurin dont le Seigneur récompensait l'humilité et le dévouement par de fréquentes extases, par le don de prophétie et celui des miracles, venait sœur Elisabeth Grasseteau, à qui ses anéantissements volontaires, sa mortification, sa pureté angélique, son amour ardent et son esprit d'oraison méritèrent les plus hautes faveurs surnaturelles. Elle reçut de la bouche de la très Sainte Vierge, qui daignait se montrer à elle fréquemment, une prière qu'elle répétait souvent le jour et la nuit et à laquelle la mère de Dieu avait attaché les plus consolantes promesses en faveur de ceux qui la récite-

raient. Un jour de la fête de saint Thomas, apôtre, son corps virginal fut honoré du stigmate du côté ; et quand les vendredis, surtout ceux du carême, cette divine blessure lui faisait éprouver d'intolérables douleurs, Jésus, pour la soutenir, lui apparaissait dans son humanité sainte telle qu'il la possédait à l'âge de trente-trois ans. Pour répondre à tant d'amour, cette âme privilégiée s'était unie dans le secret à son divin époux par les trois vœux de religion, quoique l'ordre ne fût pas encore établi et qu'il n'y eut, alors, nulle espérance de le voir s'établir de sitôt. Elle joignit à ce vœu celui de faire en toutes choses ce qu'elle saurait être le plus parfait.

A côté de ces âmes d'élite se voyait Marie Nallard, native de Lyon et appartenant à une famille peu avantagée des biens de la terre. Admise une des premières dans la congrégation, elle en fut une des plus fermes colonnes. Comme sœur Elisabeth Grasseteau, elle avait fait le vœu du plus parfait.

Jeanne Fiot, fille d'un procureur de Villefranche, avait, elle aussi, entendu de bonne heure la voix de l'époux, et elle voulait être dans un ordre où les religieuses seraient vêtues de blanc et de rouge. Au milieu des douloureuses épreuves qu'eut à subir la congrégation, elle résista énergiquement aux instances et même aux menaces de son père qui voulait l'en retirer pour l'établir dans le monde. Elle excellait surtout dans l'humilité, la charité et se faisait remarquer par sa dévotion envers la Passion de Notre-Seigneur et le saint Sacrement.

Marie Chaud, fille d'un marchand de fer de Lyon et peu favorisé de la fortune, avait apporté à la congrégation un dévouement que rien ne fut capable d'altérer. Son caractère distinctif était l'humilité et l'amour de la pauvreté ; les mortifications étaient pour elle de véritables festins. C'étaient encore : Catherine Richardon qui, admise très jeune au nombre des filles de la mère de Matel, fit vœu de soutenir l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge et mérita par sa ferveur angélique et ses vertus d'être favorisée d'un regard du Verbe Incarné ; Françoise Gravier qui remplit auprès de la mère fondatrice les fonctions de secrétaire intime et qui fut élevée quelquefois aux faveurs surnaturelles dont jouissait habituellement sa sainte mère. Françoise Coulon, fille de la pieuse veuve que nous avons vue si dévouée à la congrégation, était venue avec

sa sœur cadette, Anne Coulon, en augmenter le nombre, et toutes deux ne se montraient pas indignes de leurs devancières. A toutes ces âmes ferventes se joignaient encore M[lles] Méfon, Catherine Lafay, Alexandre George, Jeanne George, Anne Codeville et Jeanne Rolland. Les sœurs Claude Bernard et Vallier continuaient aussi à édifier la communauté par leurs vertus religieuses.

Sœur Marie Nallard, désirant s'abandonner de plus en plus aux bons vouloirs de Dieu, fit une retraite de dix jours. Neuf de ses compagnes demandèrent à l'imiter et le R. P. Gibalin de la Compagnie de Jésus, donna les exercices. Les religieuses firent, avec l'agrément du prédicateur, les vœux de chasteté perpétuelle et de persévérance dans la congrégation, sans songer seulement à en prévenir la mère fondatrice. Celle-ci n'en fut avertie que le jour de l'Ascension par le P. Gibalin qui lui proposa en même temps de les faire aussi et de permettre à ses filles de les renouveler solennellement. La digne mère avait bien le droit d'être surprise d'un pareil procédé et de se récrier de ce que ses filles eussent pris de pareils engagements sans son autorisation, car, par cet acte elles lui imposaient une charge d'autant plus lourde que la plupart de ses filles n'avaient aucune dot et que les autres, à l'exception de sœur Elisabeth Grasseteau, ne donnaient que 50 livres de pension par an. Le P. Gibalin plaida la cause et la mère de Matel demanda du temps pour consulter son divin oracle. Dieu lui fit connaître que tel était son bon plaisir et elle fixa le jour où cette solennité aurait lieu. Le jour de l'octave de la Fête-Dieu, 14 juin 1635, le P. Gibelin célébra la sainte messe dans leur chapelle. Après la communion, il prit la sainte Hostie entre ses doigts et reçut les vœux de chasteté perpétuelle et de stabilité dans l'ordre que prononcèrent la mère et neuf de ses filles.

La première sœur qui, après la mère de Matel, s'engagea au service du Verbe Incarné fut Catherine Flurin, âgée de 36 ans. La deuxième Elisabeth Grasseteau; la troisième Françoise Gravier; la quatrième Marie Nallard, âgée de 30 ans; la cinquième Jeanne Fiot, âgée de 20 ans; la sixième Catherine Richardon, âgée de 17 ans; la septième Elie de la Verpinière, âgée de 15 ans; la huitième Marie Chaud et la neuvième Françoise Coulon. Quelque temps après les sœurs Anne Coulon, Cathe-

rine Lafay, Alexandre George, Jeanne George, Anne Godeville et Jeanne Rolland suivirent cet exemple et firent publiquement les mêmes vœux.

Peu de temps après, Catherine Flurin fut envoyée à Paris par la mère fondatrice pour y prendre la direction de l'établissement de la Providence, fondé par Mme Poullallion, laquelle avait demandé à la mère de Matel de lui envoyer pour le gouverner une de ses filles, puisqu'elle même ne pouvait s'en charger. C'était un grand sacrifice que l'obéissance imposait à la mère Flurin qui avait tant d'éloignement pour la supériorité, mais il lui eût été bien plus dur encore si elle avait pu prévoir les vingt années que devait durer cette sorte d'exil.

Dieu qui privait momentanément la congrégation de l'un de ses meilleurs sujets, lui en préparait quatre autres qu'il destinait à être aussi des colonnes de l'ordre. La supérieure des religieuses Ursulines de Malzieu, mère Marguerite de Jésus de Gibalin du Villard, ayant appris qu'il se fondait à Lyon une congrégation toute dédiée au Verbe Incarné, et ayant reçu des témoignagnes irrécusables que Dieu l'y appelait, avait écrit à la mère fondatrice pour la prier de la compter au nombre de ses filles, l'assurant qu'elle irait la rejoindre dès que l'ordre naissant aurait reçu sa bulle d'institution. Au mois de septembre 1635, voulant connaître de plus près toutes choses, Marguerite de Gibalin fit un voyage à Lyon avec sa sœur Hélène de Gibalin, âgée de vingt-cinq ans et comme elle, religieuse Ursuline de Malzieu, qui n'avait pas un moindre désir qu'elle d'entrer dans la congrégation du Verbe-Incarné. La mère de Matel leur fit le plus bienveillant accueil, car elle comprit de suite quel trésor le ciel lui envoyait. Dans la crainte qu'il ne lui échappât, elle ne les laissa pas repartir sans avoir fait le vœu de poursuivre l'établissement de l'ordre et la promesse de revenir au plus tôt. Elles dirent à la mère fondatrice qu'une de leurs cousines, Thérèse de Gibalin, déjà religieuse dans leur communauté, et une autre de leurs compagnes, sœur Marie Malacher, avaient aussi résolu de les suivre. La mère de Matel les accepta dès ce moment pour ses filles et l'on se sépara avec l'espérance d'un prochain retour. Fidèles à leurs promesses les quatre nouvelles élues du Seigneur arrivaient à Lyon le 4 décembre de la même année et se remettaient sans réserve entre les mains de la sainte fondatrice.

Les grands talents administratifs de Marguerite de Gibalin furent bien vite remarqués de la mère de Matel qui ne songea plus qu'à les employer pour le bien et l'avancement de l'ordre. Elle envoya à Paris cette courageuse sœur et sa compagne Marie Malacher, en février 1636, pour, de concert avec la mère Flurin, y préparer les voies à un couvent du Verbe-Incarné; elles n'en revinrent toutes deux que pour aller fonder à Avignon le premier monastère.

Cependant la congrégation habitait toujours la maison Viaud comme locataire, et la pension de sœur Catherine Richardon, servie à la communauté par M. l'abbé Richardon, son frère, était consacrée à payer le loyer annuel de deux cents livres. Malgré le refus que faisait toujours l'archevêque d'ériger canoniquement le monastère, la mère de Matel obéissant au Verbe-Incarné qui lui commandait d'acheter cette maison fondée sur le sang de ses martyrs, l'acquit le 3 juin 1637, aux prix de cinq mille livres. Le propriétaire de l'immeuble ne le lui vendit pas au prix qu'il aurait voulu, mais à celui que la mère fondatrice lui fixa et qui était bien inférieur au sien, néanmoins il s'estima heureux que sa maison fût désormais un lieu de prière. La mère de Matel ne put disposer alors que d'une petite partie de la somme déterminée, et ce ne fut que le 17 juillet 1640 qu'elle put éteindre entièrement cette dette.

Quoique n'allant plus à la chapelle de Notre-Dame de Lorette dont on avait fait murer la porte de communication, cependant il paraît que les religieuses ne demeuraient pas indifférentes à ce qui pouvait intéresser le service de ce sanctuaire, puisqu'elles prirent soin de noter qu'en 1638, M. de Chazat, perpétuel de St-Just, fut nommé à la prébende de Lorette.

Nous ne parlerons pas ici de quels moyens Dieu se servit pour étblir l'ordre du-Verbe Incarné et du St-Sacrement à Avignon, en 1639. Nous dirons seulement que la mère de Matel désigna pour cette fondation à laquelle elle alla présider elle-même, les sœurs : Marguerite de Gibalin, Thérèse de Gibalin, Marie Nallard, Jeanne Fiot et Marie Malacher. La fondatrice ne craignit pas d'imposer à sœur Hélène de Gibalin le sacrifice immense de ne pas suivre sa sœur à Avignon. Celle-ci accepta cette épreuve avec une humble soumission, se jugeant indigne de la grâce de revêtir les livrées du Verbe Incarné, et elle conti-

nua à se dévouer au bien de la congrégation avec la même ardeur. Elle était un sujet continuel d'admiration pour ses sœurs qui la chérissaient particulièrement. Très laborieuse, elle joignait à l'office de portière le soin de six pensionnaires. Les secours que la communauté retirait des enfants qui lui étaient confiées ne suffisaient pas à sa subsistance et elle était contrainte de travailler pour le dehors. Sœur Hélène, malgré tous ses emplois, trouvait encore chaque jour le temps de confectionner une chemise d'homme. Le départ des sœurs pour la fondation d'Avignon, privait la maison de Lyon de cinq de ses membres les plus actifs et les sœurs se trouvaient surchargées d'occupations. Hélène de Gibalin se ménagea si peu que bientôt sa robuste santé succomba. Une fièvre maligne et cérébrale se déclara, en vingt-quatre heures, elle fut couverte de pourpre. Elle fut si mal qu'on arrêta avec la paroisse l'heure de son enterrement. Quarante jours s'écoulèrent ainsi. Croyant à chaque instant qu'elle allait expirer, son oncle le P. Gibalin et plusieurs autres PP. Jésuites veillaient auprès d'elle le jour et la nuit pour l'assister à son dernier moment. A leur prière, une dame de qualité fournissait la volaille dont on avait besoin pour lui faire des bouillons, seule nourriture qu'elle pût prendre. La sainte Trinité qui la réservait pour être la pierre fondamentale du monastère de Lyon la guérit d'une manière miraculeuse : grâce de laquelle l'humilité de cette sœur ne voulut jamais s'expliquer clairement, mais dont les effets furent visibles aux yeux de tous.

A peine sœur Hélène commençait-elle à se remettre de cette longue maladie qu'une personne, cédant aux instigations du démon de l'envie, s'efforça de détruire sa réputation en répandant le bruit qu'elle avait été atteinte de folie. Cette calomnie lui fut très sensible et un violent orage s'éleva dans son cœur. Elle était tentée d'abandonner une congrégation où elle ne rencontrait qu'amertume ; mais la grâce remporta bientôt un éclatant triomphe sur la nature, et sa douceur, amena le repentir dans le cœur de celle qui avait ainsi voulu lui nuire.

Le découragement qui vint assaillir un instant l'âme généreuse de sœur Hélène avait peut-être pour cause première les nouvelles défections dont elle était témoin. Celles d'entre les sœurs de la congrégation qui avaient espéré voir le choix de la

mère de Matel tomber sur elles pour la fondation d'Avignon et qui se voyaient déçues de leurs espérances, se laissèrent aller à un déplorable relâchement en l'absence de la fondatrice. Froissées de ce que les biens qu'elles apportaient à la communauté, n'avaient pas attiré sur elles l'attention et l'estime de la sainte mère, elles suivirent les conseils de ce religieux, « indigne de la profession de son ordre », qui depuis neuf ans, intriguait sans cesse pour imposer sa domination aux filles de la mère de Matel et les faire sortir de la congrégation, elles se laissèrent aller à un orgueil et à un esprit mondain bien éloignés de la perfection religieuse. Ce fut aussi un grand sujet d'affliction pour la mère lorsqu'à son retour d'Avignon, en mai 1840, elle vit le changement qui s'était opéré parmi ses filles. Il lui fallut se résoudre à éloigner ces brebis infidèles qui refusèrent d'entendre sa voix et rentrèrent dans le siècle. Une fois encore, elle ne retint que les plus dénuées des biens de la terre, mais riches de ceux de la grâce. Sous sa conduite, le petit troupeau retrouva la vie et l'ardeur surnaturelles qu'elle lui communiquait de concert avec le prieur Louis Bernardon, tout dévoué à l'ordre naissant et qui, comme confesseur, donna les secours de son ministère pendant plus de quarante-deux ans aux sœurs de Lyon, sans accepter aucune rétribution. Il est probable que ce fut lui qui succéda à M. Chabannier.

CHAPITRE IV

Enlèvement des écrits de la mère fondatrice. — Son départ. — Prédilections divines pour la maison de Lyon. — Mort de sœur Elisabeth. — Retour de la mère de Matel. — Sa patience et sa charité (1640-1655).

La communauté de Lyon attendait avec patience que l'heure marquée par Dieu eût sonné pour elle. Le cardinal refusait toujours d'exécuter la bulle qu'il avait entre les mains et paraissait ne s'intéresser nullement au sort de la congrégation. Cependant, amené par une suite de circonstances que nous ne raconterons pas ici, à entendre parler des grâces merveilleuses dont la sainte fondatrice était l'objet, il résolut de la soumettre à une épreuve décisive pour reconnaître par quel esprit elle était gouvernée.

Le 1er décembre 1641, à quatre heures du soir, accompagné de son grand vicaire et de son aumônier, il se présenta soudain à la porte du couvent. Grand fut l'émoi dans la communauté qui ne s'attendait à rien moins qu'à cette visite. La mère de Matel avertie se rendit à la porte et tombant aux pieds de son archevêque, lui demanda sa bénédiction. « Ma fille, lui dit-il, je veux m'entretenir avec vous dans votre chambre ». Elle l'y conduisit, accompagnée de son assistante, sœur Elisabeth Grasseteau, et de sa secrétaire, sœur Françoise Gravier. Le cardinal lui déclara alors le désir qu'il avait de lire ses écrits et lui demanda de les lui remettre tous. L'humble mère obéit et, sur-le-champ, présenta à Son Eminence les clefs des coffres où elle les tenait. L'archevêque les remettant aux mains de son grand vicaire lui dit d'agir conformément à ses intentions. Celui-ci ouvrit toutes les armoires de la chambre où le conduisirent sœur Grasseteau, sœur Gravier et quatre autres sœurs, il prit tout ce qu'il trouva de manuscrits, jusqu'au moindre mémoire et les renferma dans une cassette.

Sœur Françoise Gravier, voyant enlever ce que la congrégation estimait à bon droit être son trésor, voulut essayer d'en sauver au moins quelques parcelles, en cachant plusieurs cahiers sous le matelas de son lit qui se trouvait dans cette chambre ; mais le grand vicaire et l'aumônier s'en étant aperçus firent défaire le lit et fouillèrent jusque dans la paillasse. Cet expédient n'ayant pas réussi, elle s'avisa d'en déchirer quelques-uns et de les jeter négligemment dans les coins de l'appartement comme choses sans importance et de nulle valeur ; elle espérait les rejoindre ensuite et les remettre au net. Ce stratagème n'échappa pas au vicaire général et ne servit qu'à le rendre plus âpre à la cueillette. Il ordonna de ramasser tous les papiers lacérés, sans en excepter un seul et de les déposer dans la cassette.

Quand ils furent en possession de tous ces précieux écrits, ils revinrent en avertir l'archevêque qu'ils trouvèrent s'entretenant paisiblement avec la mère de Matel et paraissant l'écouter avec admiration. Le cardinal enjoignit alors à la fondatrice d'écrire à nouveau sur toutes les matières qu'elle avait traitées dans les écrits qu'il emportait et de lui envoyer ce nouveau travail aussitôt qu'il serait terminé, lui promettant de lui rendre le tout lorsqu'il en aurait pris connaissance.

En sortant de la chambre de la mère de Matel, le prélat se rendit au chœur qui était vis-à-vis, et y trouva la communauté et plusieurs des pensionnaires. Il prit plaisir à interroger ces dernières et les trouva bien instruitees, quoiqu'elles fussent nombreuses. Parmi, elles, se trouvait Lucrèce de Belly que la mère fondatrice avait amenée d'Avignon. Enfin le cardinal témoigna qu'il était très édifié du bon ordre et de la régularité qu'il voyait dans la maison.

Cette visite tout en soulevant de légitimes mécontentements, fit néanmoins concevoir des espérances. Peut-être que le cardinal après avoir reconnu les voies de Dieu sur la mère de Matel se laisserait fléchir et érigerait le monastère. Il n'en fut rien. De longues années devaient s'écouler encore avant que la communauté de Lyon vît la réalisation de son désir, et encore quand le moment en sera venu toutes celles qui la composaient alors, à l'exception de sœur Marie Chaud, se trouveront dispersées dans les autres monastères.

Quand la mère de Matel eut satisfait à l'ordre de Mgr de Richelieu et lui eut fait remettre ses écrits, elle put s'occuper de nouvelles fondations. Au mois de juin 1643, elle conduisit à Grenoble quatre religieuses d'Avignon, pour y établir un monastère. A son retour à Lyon, elle envoya encore à Grenoble sœur Elie de la Verpinière pour y prendre le voile de novice et Lucrèce de Belly pour y être pensionnaire. Mais au mois d'août de la même année, elle redemanda deux de ses religieuses, pour aller fonder à Paris un troisième couvent. Elle emmena avec elle sœur Elisabeth Grasseteau et sœur Françoise Gravier. Avant de partir, elle imposa le fardeau de la supériorité à sœur Hélène de Gibalin, et confia à sœur Marie Chaud le soin des classes et tout ce qui concernait les choses du dehors et les besoins de la communauté. Les sœurs restaient au nombre de vingt, sans compter les pensionnaires. La dernière recommandation que la mère fondatrice fit à ses filles en les quittant, fut de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme.

Mère Hélène de Gibalin se montra digne du choix qui avait été fait d'elle et pendant les deux années qu'elle gouverna la maison de Lyon, elle s'acquitta de sa charge, disent les mémoires, avec un zèle infatigable. L'année suivante, 1644, le Verbe Incarné se plut à témoigner à la mère de Matel combien

cette communauté de Lyon lui était chère : « Ma fille, lui dit-il, cette maison de Lyon est ma Béthel et tu as vu l'élection que j'ai faite d'elle. Elle est très bien représentée par Galaad, mais elle est, de plus, choisie de moi qui l'ai fondée sur le sang de mes martyrs, qui sont mes témoins. Elle est Manassès, oubliée des hommes, mais je l'aime et je la vois de mes yeux. Elle est mon Ephraïm dont j'ai retiré des fruits anciens et dont je retirerai des fruits nouveaux aux temps prédestinés. Quoiqu'elle semble être désolée, délaissée et quasi détruite et qu'elle soit à ta charge et ta douleur, elle deviendra ta joie, ne crains point l'amour-propre en l'aimant. J'aime cette porte de Sion par dessus les tabernacles de Jacob, des choses glorieuses sont et seront dites de cette maison que je rends ma cité munie et défendue par mes anges, lesquels la garderont avec grand soin. Je veux y recevoir la louange et la confession de mon nom qui est saint ».

Le 1er novembre, l'archevêque revint une seconde fois, accompagné de l'abbé de Saint-Just, son grand vicaire, du R. P. Gibalin et du président Chausse. Il entra à la chapelle qui se trouvait bien ornée ce jour-là, à cause de la solennité, il assista à la fin de l'office des vêpres que les sœurs chantaient avec piété. Le prélat fut charmé de les entendre. Pénétrant ensuite dans la clôture, il dit à la mère de Matel qu'il avait célébré une quatrième messe pour s'assurer davantage de la volonté de Dieu, et qu'il venait maintenant pour effectuer le bon plaisir divin. La mère de Matel lui présenta, alors, la bulle et tous ses contrats d'acquisition et de rentes et lui renouvela la promesse de donner 18.000 livres pour six filles qu'elle lui demandait la permission de se réserver de nommer. L'archevêque fort satisfait de tout ce qu'il voyait et entendait, répondit : « Cette maison est établie, j'approuve tout ce que mes prédécesseurs ont fait. Faites dresser votre contrat de fondation et je le signerai.» Monseigneur visita ensuite une partie de la maison, bénit les sœurs et se retira édifié et content.

Le contrat fut minuté par Me Deville, mais en des termes « rudes et sans onction » qui n'exprimaient pas les sentiments de la mère de Matel. Il fut envoyé au prélat qui était allé passer quelques jours à Neuville. La mère fondatrice désireuse d'adoucir les expressions du contrat, pria le président Chausse

de porter à l'archevêque une lettre dans laquelle elle suppliait Sa Grandeur de ne point signer le contrat qui lui avait été remis avant qu'elle eût eu l'honneur de le revoir pour lui dire ce qu'elle ne pouvait lui mander. Monseigneur répondit au président qu'il ne signerait point sans avoir entendu de nouveau la mère de Matel, qu'il reviendrait à Lyon la veille de Noël et qu'il lui donnerait toute satisfaction pour l'établissement de son monastère. Le 24 décembre, sœur Françoise Gravier se rendit auprès de l'archevêque pour lui présenter les humbles et respectueuses obéissances de la mère de Matel. Monseigneur l'accueillit avec bonté et lui dit : « Me voici pour signer le contrat, selon ma promesse, dites-le à votre mère. » Après les fêtes, il fit reporter à la fondatrice la minute du contrat qui lui avait été envoyée et lui fit réitérer l'assurance qu'il n'attendait plus que le notaire pour le signer.

Le 30 décembre 1655, la mère de Matel descendit à l'archevêché, monseigneur signa le contrat passé devant Me Papillon. Cet acte assurait à la fondation 18.000 livres, à la rente annuelle et perpétuelle de 1.000 livres pour servir de dot à quatre religieuses de chœur à une sœur converse et à une sœur tourière (1).

Le monastère était enfin fondé et l'on pouvait commencer à faire des religieuses ; mais, hélas ! ni la présence de la mère fondatrice, ni ses charitables avertissements, ni sa patience n'avaient pu ramener les égarées, et force lui fut d'en laisser aller quelques-unes. Le départ de l'une d'elles, fut plus sensible que celui des autres au cœur de la sainte mère, parce qu'elle avait fait vœu de stabilité. Malheureusement, celles qui restaient encore avaient été trop imbues de cet esprit séculier qui faisait gémir la fondatrice, pour que l'on pût songer à faire reposer sur elles la base d'un édifice. Les quatre sœurs venues de Paris n'étaient pas propres à entreprendre cette œuvre difficile, car sœur Saint-Elie de la Croix de la Verpinière et sœur du Saint-Amour Leroy subissaient facilement l'influence des personnes qui les entouraient et qui cherchaient à les circonvenir. Restaient

(1) Onze ans plus tard, la mère fondatrice exprima son désir de faire bénéficier deux de ses nièces Mlles Jeanne Dumas et Marie Séverat, de la part assignée dans le contrat de fondation à une sœur converse et à une sœur tourière et ses filles y acquiescèrent.

sœur Catherine Flurin, sœur Marie Chaud et sœur Françoise Gravier, toutes trois encore séculières ; mais l'âge et les infirmités de la première ne permettaient plus de compter sur elle pour une œuvre qui demandait tant d'énergie et de vigueur, les deux autres étaient destinées à la maison de Paris, qui manquait de sujets.

Vers la fin de 1656, la mère de Matel demanda au monastère de Grenoble de lui envoyer deux religieuses : sœur du Saint-Esprit Chervi et sœur de l'Assomption de Saurel, pour aller soutenir la communauté de Paris. Mère Elisabeth du Calvaire Gerin, sans prévenir la fondatrice, arrivait à Lyon accompagnée de quatre religieuses et d'une séculière. Les religieuses étaient sœur des Anges Grenat, sœur de Ssaint-Pierre, sœur de l'Assomption de Saurel. Les mémoires ne nomment pas la quatrième, laquelle n'était pas sœur du Saint-Esprit Chervi. Surprise de l'arrivée, sans permission, de cinq de ses filles, la bonne mère fit entendre d'abord quelques paroles maternelles de blâme, mais son bon cœur lui fit recevoir et loger comme elle le put ces voyageuses inattendues. Le 25 novembre, sœur Gravier accompagnait à Paris les sœurs des Anges et de Saint-Pierre. Sœur de l'Assomption et sa compagne restèrent momentanément à Lyon. Ce n'étaient pas encore celles que le Seigneur destinait à établir la maison de Lyon.

Toutes les afflictions qui abreuvèrent le cœur de la vénérable mère, altérèrent tellement sa santé qu'elle se vit contrainte par l'ordre des médecins de recourir en 1658 aux eaux de Saint-Alban, proches de Roanne. Elle écrivit à sœur Françoise Gravier qui était encore à Paris, de venir la rejoindre pour lui servir de compagne pendant son séjour au milieu de sa famille, et quelques mois après la fondatrice revint à Lyon.

La chambre qui, en 1632, avait été transformée en chapelle, avait sans doute subi des agrandissements, la communauté étant devenue plus nombreuse, on avait dû faire une tribune placée sous le vocable de saint Joseph et où les sœurs communiaient. Au commencement de 1659, la mère fondatrice fit encore agrandir ce chœur d'en haut pour que l'on pût y réciter l'office et même y faire des cérémonies de vêture. La maison Viaud bâtie sur la pente de la colline, permettait facilement, sans doute, au public d'accéder à cette tribune par le côté

réservé aux séculiers. Un jour, 20 février, que la mère de Matel y était montée pour examiner les travaux, voyant des copeaux qui pouvaient brûler et servir à apprêter le dîner, elle les ramassa et les jeta par une fenêtre. Croyant que les deux ais de cette fenêtre étaient cloués comme les autres qui faisaient la clôture de ce chœur, elle s'approcha pour regarder en bas, afin de ne pas blesser, par ces copeaux, le manœuvre qui portait le gravier et les pierres pour faire la muraille située du côté de la montée des Epies. Quel ne fut pas son effroi quand elle vit ces ais s'ouvrir et sentit son corps entraîné par sa pente et sa pesanteur ? Une main invisible la retira en arrière et la délivra du péril imminent de tomber de la hauteur de deux étages dans une cour pavée. Le souvenir de ce danger lui causait un tel saisissement que lorsqu'il se présentait à son esprit, elle était obligée de s'asseoir, son cœur ne se lassait pas de remercier la divine bonté de ce témoignage évident de sa protection.

Vers la fin de 1659, M. de la Piardière, l'un des plus dévoués enfants spirituels de la fondatrice et le supérieur de son monastère de Paris, se rendant à Grenoble pour des affaires personnelles et pour en ramener la mère Gerin que le couvent de Paris avait élue pour supérieure, s'arrêta quelques jours à Lyon. La mère de Matel voulut lui réserver l'honneur d'appeler les bénédictions du ciel sur les prémices de la maison de Lyon, qu'elle voulait offrir au Verbe Incarné. C'était une des parentes de la fondatrice, Marie Anne du Bécy, jeune enfant de neuf ans à peine, qui désirait ardemment revêtir les saintes livrées des petites sœurs de l'Enfant Jésus. Le soir du même jour, il donnait le voile à une prétendante que madame la maréchale de Villeroy avait présentée à la vénérable mère. Ce ne fut, hélas ! qu'une fleur éphémère qui ne devait produire aucun fruit !

A son départ de Lyon, M. de la Piardière emmena avec lui sa fille, Mlle Marion de la Piardière, sœur Françoise Gravier l'accompagna à Grenoble, à Paris et à Loches, afin d'avoir soin d'elle. On peut conjecturer vraisemblablement que la mère fondatrice confia, alors, à M. de la Piardière les deux sœurs de Grenoble qu'elle gardait à Lyon depuis deux ans et qu'elle renvoya, à la fin de 1659, à leur monastère. Sœur Marie de l'Assomption de Rossignol et sœur Claude des Séraphins partirent

sans doute aussi avec elles : la première se fixa à Grenoble et la seconde retourna à Paris.

Une année s'écoula encore avant que la maison de Lyon touchât aux termes de ses désirs. Enfin les premiers jours de 1661, la mère de Matel appela à Lyon deux religieuses de son monastère d'Avignon sœur Marie-Hélène de Jésus de Gibalin et sœur Louise de la Résurrection de Rhodes : c'étaient les élues du Seigneur. Elles arrivèrent dans la cité lyonnaise le 21 mars 1661, non sans avoir couru en route de grands périls. Si sœur Marie-Hélène de Jésus sentit toute l'amertume du sacrifice que lui imposait cette nouvelle séparation de sa sœur, Marguerite de Jésus de Gibalin, sa douleur fut bien atténuée par la joie de se retrouver auprès de la fondatrice.

Deux jours après leur arrivée, M. l'abbé de Saint-Just, grand vicaire, M. l'aumônier de l'archevêque et le R. P. Gibalin vinrent conférer avec la mère de Matel sur le choix de la supérieure qu'elle voulait donner à sa communauté. Etant entrés dans la clôture, après cet entretien, ils firent assembler les sœurs en présence de la mère et après avoir prononcé une petite allocution, M. le grand vicaire, de l'autorité de l'archevêque Camille de Neuville, élut canoniquement pour supérieure la mère Marie-Hélène de Jésus, âgée alors de cinquante et un ans, et pour assistante sœur Louise de la Résurrection de Rhodes, qui n'avait encore que trente et un ans, sœur Elie de la Croix fut nommée secrétaire.

L'heure semblait donc être venue pour le monastère de Lyon de grandir et de prospérer et cependant l'épreuve dont il souffrait depuis si longtemps devait durer encore deux ans. « Six ou sept personnes, disent les annales, instiguées de Satan prirent à tâche de contredire en tout la mère Hélène de Jésus et de désapprouver tout ce qu'elle faisait; mais sa douce fermeté, son humilité et sa patience rétablirent la régularité et confondirent ces personnes mal intentionnées qui finirent par se retirer. » On n'attendit pas leur sortie pour consolider le temporel du monastère, et le 2 octobre 1661, en présence de M. Deville, de M. le promoteur, de M. le président Chausse et de plusieurs autres amis de la maison, la mère de Matel s'engagea de nouveau à exécuter son contrat, à donner les revenus du principal qu'elle avait promis et nomma les filles de la fondation. Ce furent mère

Hélène de Jésus, sœur Louise de la Résurrection, sœur Elie de la Croix et sœur Catherine Flurin. Comme il n'y avait encore ni converse, ni tourière, elle ne put nommer ces deux dernières. On dressa un acte de cette déclaration et il resta aux mains de M. Deville. La fondatrice conserva à sa charge la direction temporelle de la communauté jusqu'au premier janvier de l'année suivante, 1662, où elle commença alors à donner les mille livres de rentes promises. Le 6 novembre 1661, sœur Catherine Flurin, âgée de soixante-deux ans, eut enfin la consolation de revêtir les livrées du Verbe Incarné après lesquelles elle soupirait depuis trente-six ans. On lui donna le nom de sœur Catherine de Saint-Joseph; M. l'abbé de Saint-Just fit la cérémonie. Pendant son noviciat, cette sœur fut étrangement tourmentée par la crainte de ne pouvoir, vu ses infirmités, pratiquer la règle et garder les engagements solennels qu'elle allait prendre par la profession. La mère fondatrice la rassura, et cette âme vraiment obéissante prononça les saints vœux le 25 novembre 1662, entre les mains de M. de Saint-Just.

Peu à peu, l'esprit de division qui désolait la communauté prit fin et la vertu s'y épanouit jusqu'à l'héroïsme; aussi, le 3 mai 1663, la mère de Matel pleinement rassurée désormais sur l'avenir de cette chère maison, s'en allait à Paris où elle savait devoir commencer pour elle une nouvelle et douloureuse passion. Elle emmena avec elle sœur du Saint-Amour Leroy, sœur Françoise Gravier, sœur Marie Chaud et la petite sœur de l'Enfant-Jésus Marie du Bécy. Avant de partir, le dernier jour du mois d'avril, la mère fondatrice fit dresser l'inventaire des effets mobiliers qu'elle laissait à ses filles de Lyon.

Il est à présumer que cet inventaire ne portait que sur les meubles et les effets appartenant à la mère de Matel. Aucune de ses filles de Lyon, à l'exception de la mère Flurin, n'ayant encore pris des engagements définitifs, elle ne pouvait encore faire figurer au compte de la communauté ce qui leur appartenait. La mère fondatrice laissa aussi à ses filles une grange qu'elle avait achetée dans la Bresse.

CHAPITRE V

Sujets remarquables. — Mort de sœur Catherine de Saint-Joseph Flurin. — Attentions de la Providence. — Achat de la récluserie de Sainte-Madeleine et de Notre-Dame-de-Lorette. — Construction et sacre de l'église. — Maison Orlandini (1663-1681).

Cependant le départ de la mère de Matel et des sœurs qu'elle emmenait avec elle, réduisait la communauté à quatre membres seulement. Sœur Catherine de Saint-Joseph Flurin ne pouvait, vu son grand âge et ses infirmités, soutenir le chœur et il ne se trouvait plus que trois religieuses pour réciter le grand et le petit office. Les âmes peu ferventes s'étaient sans doute retirées, car il n'est fait mention d'aucune d'elles dans les registres de la maison qui, dès lors, furent tenus avec une exactitude parfaite.

Avec la permission de la mère fondatrice, les sœurs de Lyon appelèrent à leur aide deux autres sœurs d'Avignon. Celles-ci arrivèrent le 11 juin 1663. Sœur Anne de la Trinité Duport était âgée de trente et un ans, et sœur Claire de l'Aimable-Jésus Rousset n'en avait que vingt-cinq. Elles leur furent d'un grand secours soit pour le chœur, soit pour les classes qui devenaient nombreuses, soit enfin pour les divers emplois de la maison. Sœur Sainte-Anne de la Trinité fut nommée maîtresse des novices. Mère Marie-Hélène de Jésus joignit, pendant plusieurs années, aux occupations multiples de sa charge, les fonctions de dépensière et de cuisinière, car elles restèrent deux années encore sans avoir de sœur converse, laquelle était remplacée par une servante qui faisait le gros ouvrage et servait aussi de sœur tourière.

Cette année ne se termina pas sans que le Verbe Incarné ait envoyé du renfort à ses généreuses épouses. Le 19 septembre 1663, Mlle Ambroise de Fabre, âgée de vingt-deux ans, native de Malzieu, vint se présenter à mère Marie-Hélène de Jésus, sa parente. Elle fut admise avec d'autant plus d'empressement que l'on remarqua de suite en elle une vertu solide et une santé robuste, propre à soutenir les travaux d'un établissement naissant. Cinq jours après, Mlle du Terrail, d'Ornaison, commen-

çait aussi son postulat; et, le 1er novembre suivant, Marguerite Gonnet, née à Lyon, venait offrir au Verbe Incarné son jeune cœur de seize ans et toutes les ressources de sa riche nature. Elles prirent successivement l'habit aux mois de janvier, de février et de mars. M. l'abbé Deville présida les deux premières vêtures et M. l'abbé de Saint-Just, la troisième. La beauté des cérémonies attirait un si grand concours d'âmes pieuses qu'à l'une de ces vêtures, au moment où, selon l'usage, la postulante rentrait dans la clôture, la foule l'y suivit si nombreuse que deux religieuses qui voulurent s'opposer à cet envahissement faillirent être étouffées.

Dix-sept mois s'écoulèrent avant qu'il se présentât un nouveau sujet, et cette fois c'était une converse, Marguerite Dulaurier, native de Romans. La mère Hélène de Jésus se chargea elle-même de la former aux vertus religieuses et aux travaux de la cuisine; se constituant son aide la plus assidue, elle lui aidait, disent les mémoires, « à mettre le chaudron ou la marmite sur le feu, à faire les potages et à découper les portions ». Aucune sœur ne prenait l'habit, ni ne faisait profession sans en avoir demandé l'autorisation à la mère fondatrice, qui était à Paris. Dans l'une de ses lettres, datée du 3 octobre 1664, mère Marie-Hélène de Jésus dit que la communauté se composait alors de neuf religieuses et de dix séculières. Celles-ci étaient probablement des pensionnaires, car la supérieure donne aussi à la mère de Matel des nouvelles de ses deux petites nièces, Jeanne Dumas et Marie Severat, qui se trouvaient au pensionnat avec la nièce de M. l'abbé Deville. Le 16 juin 1666, Mlle Marguerite Richard, de Lyon, âgée de quinze ans, fit son entrée au noviciat. Trois mois après, le 25 septembre 1666, sœur Claire de l'Aimable-Jésus, de Rousset, put s'en retourner à Avignon, Sœur Anne de la Trinité, Duport, resta encore un an à Lyon et ne rentra dans son monastère de profession que le 14 septembre 1667.

La ferveur, la charité, l'obéissance atteignaient leur plus haute perfection dans la communauté. Sœur Marguerite de Tous-les-Saints, Gonnet, au jour de sa profession, avait spécialement demandé la ferveur. Un soir, après matines, sa maîtresse lui ayant fait une réprimande, elle resta toute la nuit à genoux au même endroit où elle avait été reprise, parce que sa maîtresse avait oublié de lui dire de se relever. Cette épouse fidèle, au

sortir de son noviciat, reçut une faveur de son divin époux, qu'elle mentionne ainsi : « Le 5 mars 1668, étant devant l'autel du noviciat, disant le rosaire avec les novices (elle était assistante du noviciat), le Verbe Incarné se fit voir à moi tout couvert de plaies, comme quand Pilate le montra au peuple, en disant : Ecce homo. Cette vue me pénétra d'une si grande compassion que je tombai en défaillance, et mon cœur fut pénétré d'un si grand amour pour la croix et pour les souffrances que j'aurais souhaité souffrir toutes les douleurs et les peines de tous ceux qui souffrent ». Malade à ce moment, ses maux ne lui paraissaient plus rien; « mais bientôt, dit sa circulaire, cette consolation dans la foi lui fut enlevée et il ne lui resta plus que la croix toute pure, sans aucun soulagement du côté de Dieu ni de la créature ». Elle fut fidèle à son Dieu dans l'épreuve comme elle l'avait été dans les enivrements des faveurs célestes. A la fin de sa longue carrière, après avoir rempli tous les emplois, occupé toutes les charges, soit dans le monastère de Lyon, soit dans celui d'Anduze, où elle fut envoyée, ses sœurs purent lui rendre le témoignage « de ne l'avoir jamais vue manquer une seule fois à la charité, à l'humilité, au silence, en allant et venant par la maison, en ouvrant et en fermant les portes, ni faire aucune action, quelque petite qu'elle fût, avec négligence et avec inconstance ».

La pauvreté était toujours le partage de la petite communauté. La mère fondatrice, qui endurait à Paris la plus dure des persécutions, se vit contrainte de laisser écouler deux années sans envoyer les rentes promises par le contrat de fondation. Sœur Marie de Jésus Ambroise Fabre avait, il est vrai, apporté pour dot 2.000 livres; sœur Marguerite de Tous-les-Saints Gonnet, 2.400 livres et 300 livres pour son ameublement; sœur Antoinette de l'Annonciation d'Ornaison, 2.100 livres et 150 livres pour son ameublement; sœur du Saint-Amour Dulaurier, converse, 600 livres; et, enfin sœur Marguerite du Saint-Esprit Richard, 3.000 livres; mais ces 10.550 livres étaient pour la plupart en rentes constituées et ne donnaient qu'un revenu de 527 fr. 50, supposé que ce capital fût au 5 %; et encore la communauté ne l'avait acquis que successivement en quatre années.

Un moment, les sœurs crurent pouvoir compter sur un nouveau secours. Mlle Elisabeth Lequin était entrée au noviciat le

jour de l'Assomption, 1666. A sa vêture, qui eut lieu le 21 novembre suivant, sa mère avait, outre la pension de 120 livres convenue jusqu'à sa profession, payé tous les frais du repas et celui du cierge; sa marraine avait donné deux louis d'or. Cette jeune fille qui appartenait à une famille douée des biens de la fortune, laissait espérer une dot avantageuse ; mais les sœurs ayant reconnu que le Verbe Incarné ne l'avait pas vraiment appelée refusèrent de l'admettre à la profession. Le désintéressement de mère Marie-Hélène de Jésus ne fut pas moindre dans une occasion où une personne lui présentait une jeune fille à laquelle on assurait une dot de 10.000 livres. Ayant appris qu'il y avait une ombre sur le passé de cette jeune personne, elle ne voulut pas lui ouvrir la porte du monastère, qui, à ce moment-là, pourtant se trouvait dans une grande disette, disant « qu'elle aimait mieux être pauvre que de ternir tant soit peu l'honneur d'une communauté où tout ne doit respirer que pureté et sainteté ». Elle aimait à répéter souvent : « Le bien ne nous manquera pas pourvu que nous servions bien Dieu ! » Sa confiance en la Providence divine, fut souvent récompensée par des faits merveilleux, comme celui de voir augmenter considérablement l'argent dans son coffre sans pouvoir expliquer humainement le fait.

La mère fondatrice put enfin, le 29 septembre 1666, leur faire remettre, par l'entremise de M. Colombet, avec les rentes arriérées, le principal de 18.000 livres de la fondation. Ce capital fut aussitôt placé en rente constituée chez Mme veuve Chaix et son fils, marchands de Lyon, et hypothéqué sur une maison de la rue Mercière. Ce fut alors que la mère de Matel demanda que ses nièces Jeanne Dumas et Marie Severat fussent portées sur le contrat de fondation en remplacement de la sœur converse et de la sœur tourière qui n'avaient pas été désignées. La piété précoce de ces chères enfants, qui étaient encore pensionnaires, faisait espérer sans doute à leur vénérable tante qu'elles se feraient religieuses ; mais Dieu en avait décidé autrement : toutes deux embrassèrent l'état du mariage, et ce furent leurs sœurs cadettes qui, comme nous le verrons, se virent appelées à cet honneur.

Conformément à un édit du roi Louis XIV, les religieuses eurent, le 22 mars 1667, à subir la visite du lieutenant général et du procureur royal de la sénéchaussée de Lyon et à leur pré-

senter les titres de leur fondation. Elles obtinrent, par écrit, le consentement de messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville, pour l'établissement légal de leur monastère. Trois jours après cette formalité, sœur Catherine de Saint-Joseph Flurin s'endormait dans le baiser du Seigneur, le jour même de l'Incarnation, qui se rencontrait cette année-là avec le dimanche des Rameaux, pendant que les sœurs chantaient au chœur le *Magnificat*, auquel elle avait toujours eu une grande dévotion, assurant qu'elle avait obtenu beaucoup de grâces en le récitant.

Une consolation allait être accordée aux sœurs de la communauté lyonnaise : le 25 avril 1669, Mgr Camille de Neuville érigeait dans leur humble chapelle la confrérie du Verbe-Incarné et leur permettait d'en dresser les statuts (si déjà ils n'avaient été dressés par la mère fondatrice), lesquels furent approuvés par M. de Saint-Just, vicaire général, le 14 août de la même année. Plus tard, une bulle de Clément X, du 30 juin 1670, accordait plusieurs indulgences plénières à toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui entreraient dans cette confrérie.

Après avoir pourvu aux premières nécessités de la fondation, les sœurs voulurent améliorer l'état matériel de la maison et elles commencèrent par le lieu saint dont la pauvreté faisait tout l'ornement. Le tabernacle n'était qu'une caisse tout unie, peinte en bleu, ayant deux pieds de hauteur et un de largeur. Il n'y avait point de niche pour exposer le saint sacrement et lorsqu'on voulait le faire, il fallait se servir de celle qui abritait une statue de la sainte Vierge placée à l'avant-chœur. Les sœurs résolurent de se livrer à un travail assidu, opiniâtre et d'en consacrer le produit à l'acquisition d'un autre tabernacle. Mais elles étaient en petit nombre et surchargées par des emplois multiples, et elles eussent attendu longtemps encore avant de voir la réalisation de leur vœu, si le Verbe Incarné ne leur eût envoyé un secours inattendu. Mme la marquise de Sassennage, ayant obtenu du supérieur la permission d'entrer dans le monastère, vint passer une après-dînée avec les religieuses. Celles-ci ne purent se résoudre à perdre quelques minutes d'un temps qui leur était si précieux, et tout en se groupant autour d'elle, se mirent à travailler. Interrogées par la marquise sur ce qu'elles

faisaient : « Nous piquons des coiffes, répondirent-elles, afin de gagner un peu d'argent pour acheter un tabernacle ». Cette pieuse dame, émue de ce qu'elle voyait et entendait, leur dit : « Pauvres enfants, il vous faudra faire bien des points avant que cela soit! Je vous donnerai vingt écus et je serai bien aise de contribuer à cette bonne œuvre. » Deux autres amies du monastère, Mme Tricaud et Mme Mabire leur donnèrent aussi chacune une pistole (1). Cela joint au produit de leur travail et à quelque argent de la maison, leur permit de se procurer un tabernacle au prix de 200 livres.

Les sœurs continuèrent leurs efforts pour embellir leur chapelle qui n'était toujours qu'une bien pauvre chambre. Les ornements sacrés et les parements d'autel étaient en camelot de laine, à l'exception de deux dont l'un se trouvait en vieux taffetas rouge et l'autre en satin blanc. Ce dernier avait été offert, il y avait plus de vingt ans, par le prieur Bernardon lorsqu'il dit sa première messe dans leur chapelle. Mère Marie-Hélène de Jésus en fit faire d'autres plus convenables et renouvela les autres linges d'autel, notamment les deux aubes toutes rapiéciées, les seules que la communauté possédât et qui servaient depuis longtemps.

Le Verbe Incarné se plut à leur témoigner de toute manière combien leur zèle pour l'ornement du saint lieu lui avait été agréable. Tout prospérait et prenait de l'accroissement dans la maison, sans que l'on sût, disent les annales, comment cela se faisait. Les pensionnaires leur étaient envoyées en nombre suffisant pour subvenir aux besoins actuels ; et Mme Mabire qui vint demeurer quelque temps chez elles, leur donna une somme pour faire dire dans leur chapelle un annuel de messes pour le repos de l'âme de son fils. Mais le démon jaloux de ces progrès et plus encore de l'esprit de charité qui unissait étroitement tous les esprits et tous les cœurs, ne put contenir sa colère et la manifesta en plusieurs circonstances d'une manière évidente.

Un jour, une sœur voulant prendre quelque chose dans une garde-robe, vit ce meuble, sans aucune cause apparente, tomber sur elle et la renverser à terre : elle devait être tuée par cet accident, néanmoins elle se releva sans aucun mal. Un matin,

(1) La pistole était de 11 francs environ.

après le réveil, la servante traversant, pour aller à la cuisine, la chambre dite de la Conception qui y conduisait, vit la porte s'enlever de ses gonds, lesquels étaient forts, en bon état et bien arrêtés, et se jeter sur elle. Renversée sur le sol, on la crut morte, mais elle en fut quitte pour l'effroi et ne fut pas même blessée ni meurtrie. Une autre fois, l'attention de la Providence ne fut pas moins manifeste. La mère Marie-Hélène de Jésus fut prise subitement, la nuit, d'un mal qui mettait sa vie en danger (c'était vraisemblablement une première attaque d'apoplexie) et les sœurs n'ayant pas encore de tourière, n'avaient personne pour envoyer chercher M. de Rhodes, leur médecin. Quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'elles le virent arriver vers les sept heures du matin. Une personne était allée, disait-il, le prier de venir promptement voir la mère qui était très mal. En effet, il était temps. M. de Rhodes ordonna une saignée qui eut un excellent résultat, le pouls revint : mère Marie-Hélène était sauvée !

CHAPITRE VI

Mort de la Mère de Matel; acquisition de la chapelle de Notre-Dame de Lorette et de la recluserie Sainte-Madeleine; construction de l'église *(suite)*.

Après avoir passé quatre années sans recevoir de sujets, la communauté ouvrit ses rangs, le 26 juillet 1670, a Elisabeth Dufournel. Cette jeune fille, âgée de quinze ans et quelques mois était depuis quatre ans une de leurs meilleures élèves. Elle était fille de Dufournel de Poleymieu, doyen des avocats, ancien échevin et juge. Deux de ses sœurs furent religieuses du Verbe-Incarné, une troisième à l'abbaye des Chazeaux. Un de ses frères était chanoine baron de Saint-Just; un autre missionnaire au Canada et le dernier avocat lieutenant. Son entrée au noviciat ne fut pas sans difficultés. Son père était l'un des plus sûrs conseillers des religieuses ; il savait quelque chose des labeurs et de la pauvreté auxquels elles étaient soumises, et sa tendresse paternelle l'emportant sur sa grande et solide piété, s'alarmait pour sa fille. Aussi, après lui avoir permis de passer du pen-

sionnat au noviciat, lui refusa-t-il encore pendant huit mois son consentement pour la vêture.

Cependant la vénérable mère fondatrice dont le feu de la persécution qu'elle eut à subir dans son monastère de Paris, avait consumé les dernières forces, allait recevoir bientôt la couronne des vertus héroïques de sa sainte vie. Ses filles de Lyon et d'Avignon souffraient cruellement de ses souffrances et auraient voulu l'arracher à sa passion. Ne pouvant obtenir qu'elle se dérobât aux injustices qui la martyrisaient, mère Marie Hélène lui proposait d'envoyer à Lyon, sa fidèle secrétaire, sœur Françoise Gravier que l'on avait condamnée à une sorte d'exil, l'assurant que les sœurs la recevraient comme une autre elle-même. Il paraît que cela n'entrait pas dans les desseins de Dieu, car cette démarche n'aboutit pas.

Ce fut le 11 septembre 1670, que l'heure de la récompense sonna pour la digne fondatrice. Ses filles de Paris se souvenant qu'elle avait toujours eu pour sa maison de Lyon une prédilection particulière lui envoyèrent son cœur. M. Colombet, leur commun ami, se chargea de remettre cette précieuse relique à la mère Marie-Hélène de Jésus. On ne peut dépeindre avec quels sentiments ce cœur qui les avait tant aimées fut reçu de toute la communauté.

Maintenant que la sainte fondatrice jouissait dans la gloire du fruit de ses œuvres, ce monastère qui lui avait tant coûté et qu'elle avait tant aimé, ne pouvait manquer de ressentir les heureux effets de sa puissante médiation auprès du Verbe Incarné. Aussi le vit-on, dès lors, prendre comme un nouvel essor en s'affermissant de plus en plus dans la pratique de toutes les vertus, et en prospérant matériellement d'une manière sensible.

Mère Hélène de Jésus ayant accompli ses trois triennaux de supériorité, ne pouvait plus, aux termes de la constitution, être réélue, et ce fut mère Louise de la Résurrection de Rhodes, qui, au mois de janvier 1671, lui succéda dans cette charge. Mère Marie-Hélène fut alors appelée à celle d'assistante et de maîtresse des novices. En même temps que mère Louise de la Résurrection fut appelée au gouvernement de la communauté, l'archevêque donnait aux sœurs, pour supérieur ecclésiastique, l'abbé Courbon, grand vicaire.

Le Seigneur réservait cette année-là une consolation inattendue à mère Marie-Hélène de Jésus. Sa sœur mère Marie-Marguerite de Jésus voulant tenter un effort suprême pour essayer d'arracher le monastère de Paris à une ruine certaine, avait obtenu de l'archevêque d'Avignon la permission de se rendre, à cet effet, dans la capitale. En compagnie de l'une de ses filles, elle arriva à Lyon, le 12 avril 1671, où elle fut accueillie avec des transports de joie par les deux mères et la communauté, au chant du *Te Deum*. Les pères Jésuites de cette ville à qui elle fit connaître le but de son voyage louèrent beaucoup son dessein et l'encouragèrent à l'accomplir avec générosité, car ils n'ignoraient pas qu'elle allait au devant de grandes tribulations. Les religieuses Visitandines de l'Antiquaille ayant appris son passage à Lyon, demandèrent et obtinrent des supérieurs ecclésiastiques l'autorisation qu'elle vînt les voir, accompagnée des mères Louise de la Résurrection et Marie-Hélène de Jésus. Elles les firent entrer dans la clôture et leur témoignèrent une très grande affection fraternelle. Mère Marie-Marguerite de Jésus et sa compagne repartirent le 21 avril, emmenant avec elles, à Paris, sœur Elie de la Croix de la Verpinière, que la communauté parisienne avait élue supérieure peu de temps avant le décès de la sainte fondatrice. Les troubles qui survinrent à la suite de cette élection, avaient empêché sœur Elie d'entrer en possession de sa charge : c'était à la mort qu'elle se rendait, car trois mois après, le 28 juillet 1672, elle entrait dans la sainte patrie. Après avoir passé à Paris environ quatorze mois de longues souffrances, sans avoir obtenu aucun résultat, mère Marie-Marguerite de Jésus reprit la route de Lyon où cette fois, elle resta trois mois. Elle ramena de Paris, sœur Marie du Saint-Esprit, du Bécy, à qui les désastres du monastère de la capitale avaient empêché de faire profession. C'était, on s'en souvient, cette jeune enfant de neuf ans à qui la mère de Matel avait donné l'habit des petites sœurs de l'Enfant Jésus, à Lyon en 1659.

Pendant le séjour de mère Marguerite de Jésus à Paris, la communauté de Lyon avait travaillé efficacement à s'assurer la possession des chapelles de Notre-Dame-de-Lorette et de Sainte-Madeleine et de leurs dépendances. Ainsi que nous l'avons vu, la chapelle de Lorette appartenait à la famille de Laurencin ; il ne fut pas facile de la faire consentir à s'en dessaisir. Les sœurs

eurent recours à l'intervention de l'abbé de Savigny, comte de Lyon, dont la négociation obtint plein succès. Claude de Laurencin, Hector de Laurencin et Louis de Rochefort cédèrent à la communauté la chapelle de Lorette, moyennant une somme de 1.500 livres, laquelle devait servir à une partie de la dot d'une jeune fille qu'ils protégeaient, et dont ils demandaient l'admission au rang de sœur de chœur. Madeleine Montagnet était orpheline de père et de mère et son éducation avait été confiée à MM. les administrateurs de l'hospice de la Charité. Elle avait alors dix-neuf ans et jouissait d'une santé forte et robuste. Mère Louise de la Résurrection de Rhodes lui ouvrit les portes du monastère le 7 avril 1671, et le 2 mai, la famille de Laurencin remettait aux religieuses la chapelle de Lorette avec toutes les charges de fondations de messe qui y étaient attachées.

Restait à acquérir la recluserie Sainte-Madeleine. Elle comprenait, outre la chapelle, une cave voûtée, une chambre basse, plusieurs autres chambres au premier et au second étage, la sacristie intérieure et extérieure au troisième. Elle avait de plus un jardin, une petite vigne et une terrasse au nord du jardin de la communauté du Verbe-Incarné et qui allait jusqu'à la terrasse de leurs pensionnaires. Le reclus ou prébendier de cette chapelle, Benoît Guérin, clerc tonsuré, acquiesça aux propositions que lui firent les sœurs de leur aliéner sa prébende, moyennant une rente annuelle de 75 livres au principal de 1.500 livres, servie à lui et à ses successeurs par démission ou résiliation et non autrement, durant le temps qu'ils jouiraient de la prébende, et qu'elles se chargeraient de faire célébrer, à leurs frais, chaque dimanche de l'année, une messe dans cette chapelle. Ces conventions acceptées de part et d'autre, le 10 mai 1671, Benoît Guérin demanda à l'archevêque de Lyon l'autorisation d'aliéner sa prébende en faveur des religieuses du Verbe-Incarné. Cette formalité remplie, on put, le 11, 13 et 15 du même mois, procéder à l'expertise de la recluserie. Trois mois après, les dimanches 2, 9 et 16 août, la publication de cette aliénation fut faite au prône de la paroisse Saint-Georges, et les 4, 8 et 11 du même mois, publiée et affichée au palais par l'huissier. Aucune réclamation ne s'étant élevée, le prieur de Saint-Irénée, de qui relevait cette recluserie, permit, le 7 janvier 1672, de passer le contrat qui assurait aux religieu-

ses du Verbe-Incarné la propriété de la chapelle, de la maison et des jardins ; puis, le 26 mars, une ordonnance de l'archevêque approuvait l'aliénation de la prébende aux conditions requises et, enfin le 9 avril, la communauté en prenait légalement possession.

En même temps que les religieuses traitaient avec la famille de Laurencin et le prébendier de la recluserie pour obtenir la cession de ces deux chapelles, elles acquéraient aussi, le 3 mai 1671, du sieur Blondel, deux petites et vieilles maisons, proches de Saint-Georges, se composant seulement, disent les mémoires, « d'un bas et d'un jardin, au prix de 990 livres, plus 50 livres d'étrennes et une pension de 3 livres 10 sols à la prébende du Pardon ». Elles désiraient, en outre, acheter les deux maisons Orlandini dont la leur se trouvait séparée par les chapelles de Lorette et de Sainte-Madeleine. Cette propriété, composée d'une maison de trois étages avec cour et jardins divers, joignait la recluserie au sud, le Gourguillon au couchant, la maison Guérin au nord; les jardins étaient au levant. De l'autre côté du Gourguillon, en face de la grande maison Orlandini, s'en trouvait une autre petite qui n'avait seulement alors qu'une écurie, une cour et un jardin.

Il y avait longtemps que les religieuses travaillaient à s'en mettre en possession et avaient déjà, à cet effet, donné, en 1668, une somme de 1.500 livres, avec promesse de payer le reste de l'acquit qui, au total, s'élevait à 8.000 livres, sans compter les redevances, pour les deux maisons. Cette acquisition rencontra beaucoup de difficultés, parce que les affaires de ces immeubles étaient très embrouillées, à cause des dettes dont ils étaient grevés et d'une substitution qu'il fallait faire casser par le parlement. Les sœurs ne vinrent à bout de tous les obstacles que grâce au dévouement de M. Garnier, leur père temporel.

Le contrat d'acquisition fut passé en bonne forme le 6 septembre 1670, mais la communauté eut encore à supporter, jusqu'en 1673, beaucoup de tracas à ce sujet.

Enfin il leur vint des sujets dont les dots servirent à l'entier paiement de cette propriété. Elles jouirent ainsi d'un avantage sans lequel elles n'eussent pu rester sur la sainte montagne, n'ayant que ce côté pour s'agrandir en bâtiments. Ces jardins Orlandini furent appelés par elles : bocage, grande terre et

grand parloir. La grande terre fut changée plus tard en terrasse, ce qui fut une dépense de mille livres.

Lorsque les sœurs furent en parfaite possession de cet immeuble, elles y firent faire les réparations nécessaires pour le rendre habitable, car il y avait dix ans qu'il n'avait été loué par personne, « et, disent les mémoires, il fut ensuite très propre pour une maison religieuse, ayant de grands appartements, de beaux jardins, une belle vue et un bon air ». La muraille qui allait du bocage à l'angle du Gourgouillon et de la rue Bourdy, tombait en ruines et l'on pouvait entrer dans la maison. Le consulat les autorisa à la faire reconstruire; mais toutes ces réparations urgentes entraînèrent à de grosses dépenses et la communauté se vit encore momentanément dans une grande gêne.

Pendant que les mères Louise de la Rédemption et Marie-Hélène de Jésus travaillaient avec ardeur à l'établissement définitif du monastère, le Verbe Incarné pour leur témoigner combien leur confiance lui était agréable, se plaisait à leur envoyer des âmes d'élite qui devaient hériter de leur zèle et de leur dévouement. C'était d'abord Marie de la Mère de Dieu, de Layre, dont un évêque disait plus tard, qu'elle avait une tête d'homme sur un corps de femme, qui, ayant pris l'habit à Avignon, s'était vue contrainte d'abandonner sa chère communauté, mais avait emporté avec elle les livrées de la religion et s'en revêtait ostensiblement dans sa famille. Après six années de séjour dans le monde où elle eut à soutenir des luttes terribles, elle obtint enfin de sa mère, la permission d'entrer au monastère de Lyon, le 13 novembre 1671. De nouveaux obstacles étant survenus, sa profession fut retardée jusqu'au 11 janvier 1674. Dieu destinait cette chère sœur à être une des pierres fondamentales du monastère d'Anduze. Sa sœur Marie-Anne du Saint-Esprit, du Bécy, emmenée par la mère de Matel à Paris, en 1663, avait reçu le voile de novice le 31 mars 1666. Les troubles, et puis ensuite la ruine du monastère de Paris, ne lui avaient pas permis d'y faite profession. Après la mort de la sainte fondatrice, sa parente, elle revint à Lyon, le 26 juin 1672. Quoiqu'elle portât l'habit de l'ordre depuis six ans, elle fit encore néanmoins un an entier de noviciat, et elle eut le bonheur de faire ses vœux le 11 juillet 1673. L'abbé Tourton, chanoine de Saint-Just, délégué par M. Courbon, supérieur du monastère, fit la

cérémonie. Déjà, il avait reçu les vœux de sœur Madeleine de Saint-Joseph, Montagnet, assisté de l'abbé de Savigny, comte de Lyon, et en présence de messieurs les recteurs de la Charité. Il officia encore aux cérémonies de vêture et de profession de trois autres novices.

Sœur Louise de la Nativité, Alice Bouilloux, était digne de ses deux compagnes, et les avait précédées de quelques jours au noviciat. Elle appartenait à une famille des plus distinguées de Lyon. Pour satisfaire son ardent désir de se consacrer à Dieu, ses parents, quoiqu'elle fût encore bien jeune, l'avaient confiée comme pensionnaire aux religieuses du Verbe-Incarné. Quand elle eut atteint sa seizième année, ils lui permirent, le 13 septembre 1671, de commencer son postulat. Ame de feu dans un corps débile et souffrant, elle supportait avec tant de courage ses diverses infirmités, particulièrement un mal d'yeux, qu'elles ne furent pas un obstacle à son admission. Après avoir passé quelque temps dans un état maladif, le Seigneur bénissait sa générosité et lui accordait non seulement une santé parfaite qu'elle mit sans ménagement aucun au service de la communauté, mais encore une ferveur qui ne se démentit jamais.

A ces trois cœurs qui rivalisaient d'amour et de zèle, se joignait encore sœur Benoîte-Marie de l'Assomption Leclerc. Entrée à l'âge de quatorze ans chez les Clarisses où son amour pour les austérités l'avaient attirée, elle y postula durant trois années. Au moment où l'on n'attendait plus que l'arrivée du provincial pour l'admettre à la vêture, Dieu lui fit connaître qu'il ne la voulait pas fille de Sainte-Claire, mais bien du Verbe-Incarné. Docile à ce mouvement de la grâce, elle vint au monastère et y fut reçue le 8 mai 1672, par la mère Louise de la Résurrection. C'était une âme virilement trempée et que Dieu destinait à être, pendant cinquante-huit ans, l'un des plus fermes soutiens de son édifice. Dès son noviciat, on ne lui vit jamais faire la plus légère infraction aux règles. Elle avait fait un pacte avec ses yeux de ne jamais regarder personne au visage, et elle ne reconnaissait qu'à la voix ceux avec qui elle traitait.

L'année suivante 1673, deux autres jeunes filles, l'une de Lyon, Madeleine Ferrary, en religion sœur Madeleine du Sauveur, âgée de vingt ans et l'autre, Jeanne Carteron, sœur Jeanne de Sainte-Hélène, âgée de trente ans et native de Saint-

André-la-Côte, diocèse de Lyon, vinrent augmenter le noviciat.

Cependant on était arrivé aux derniers jours de 1672 et les ressources de la communauté n'avaient pas encore permis de songer à offrir au Verbe Incarné une résidence qui fût plus digne de lui. Le cœur ardent de mère Louise de la Résurrection en souffrait, mais sa peine devint encore plus vive lorsque Dieu lui eut fait connaître par des signes manifestes qu'il voulait qu'on lui bâtit un nouveau temple, auquel on pourrait adjoindre les deux chapelles de Lorette et de Sainte-Madeleine que l'on venait d'acquérir. La bonne mère résista, pria longtemps avant d'en parler à ses filles ; il fallait enfin obéir aux ordres du maître et compter uniquement sur lui, ainsi qu'il le demandait, pour le succès de cette entreprise. Lorsqu'elle en fit la proposition à la communauté, les sœurs crurent d'abord que c'était une agréable plaisanterie, tant la chose paraissait humainement impossible, mais voyant que la supérieure parlait sérieusement de ce projet elles le repoussèrent comme irréalisable. On venait d'acheter Lorette, la recluserie et les maisons Orlandini, les fonds étaient épuisés et l'on ne connaissait personne à qui l'on pût emprunter. Le supérieur ecclésiastique, M. Courbon, et le père temporel, M. Garnier, qui connaissaient l'état financier de la maison, le P. Arthaud, de la Compagnie de Jésus, tout dévoué au bien du monastère, et d'autres amis encore s'opposèrent tous fortement aussi à cette entreprise.

Mère Louise de la Résurrection était dans une grande perplexité d'esprit. Elle continua à prier, puis assurée de plus en plus que telle était la volonté du Seigneur, elle suivit le mouvement irrésistible qui l'entraînait à donner suite à son projet. Tout d'abord elle fit appeler M. Leclerc, père de sa chère novice Benoîte Marie de l'Assomption, et qui était un grand serviteur de Dieu. « Monsieur, lui dit-elle, je vous ai fait prier de venir pour vous demander une grâce. — Ma mère, de quoi s'agit-il ? — Vous serait-il possible, Monsieur, de nous prêter mille livres ; nous vous en ferons un billet et nous vous les rendrons à votre première demande ? — Eh ! qu'en voulez-vous faire ? — C'est, Monsieur, pour commencer à bâtir notre église ». Elle lui découvrit alors ses plans. M. Leclerc, après l'avoir entendue, lui répondit : « Ma mère, je vous les prêterai volontiers et de bon

cœur quand il vous plaira. Je serai ravi de contribuer à travailler à élever un temple au Seigneur et que mon argent soit à la porte de votre église. »

On devine quels sentiments de reconnaissance débordèrent du cœur de l'intrépide mère Louise de la Résurrection et en quels termes chaleureux elle les exprima au charitable prêteur. Après qu'elle eut pris congé de lui, elle envoya chercher M. Garnier, le père temporel, qui était celui qui apportait le plus de résistance à ce projet : « Eh bien ! Monsieur, se hâta-t-elle de lui dire, j'ai de l'argent pour commencer l'œuvre de Dieu ! » M. Garnier se mit à rire, mais quand il sut ce qui s'était passé, il fut ébranlé, et reconnaissant une intervention manifeste de la Providence, il donna son consentement à l'entreprise, ce que firent aussi M. Courbon et les autres amis du monastère. Après avoir obtenu les permissions et rempli les formalités nécessaires, le père Antoine de Ville, du tiers-ordre de Saint-François, s'occupa du plan de l'édifice et le releva en carton. On arrêta les ouvriers et l'on passa avec eux des conventions par écrit. Les religieuses se réservèrent de fournir tous les matériaux pour que le bâtiment fût plus solide et pour profiter aussi de ceux que leur fournirait la démolition des vieilles constructions.

Les travaux de démolition commencèrent les premiers jours de février 1673. On débuta par la chapelle Sainte-Madeleine et la maison de la recluserie où était le concierge, laquelle était en ruines et prête à tomber : les poutres étaient si vieilles et si pourries qu'on les avait attachées avec une corde pour les soutenir. Pour aller de la maison que les sœurs occupaient à la chapelle de Lorette et de là à celle de Sainte-Madeleine, il fallut ouvrir un ancienne porte par laquelle les premières sœurs de la congrégation passaient avant qu'elles eussent le saint Sacrement chez elles. Quand elles s'étaient mises en clôture, elles avaient établit une séparation en bois de chêne entre la chapelle et leur jardin. Ces planches avaient trois pouces d'épaisseur. On les enleva pour accéder à la chapelle de Lorette et on les dressa contre la muraille. Le démon essaya de s'en servir pour exercer sa rage contre mère Louise de la Résurrection. Avant que l'on ne commençât à abattre la chapelle de Lorette, les sœurs allèrent processionnellement chercher la statue de la sainte Vierge qui s'y trouvait. Lorsqu'elles furent proches de Lorette,

il s'éleva un vent violent qui éteignit tous leurs cierges et lança contre la supérieure une demi-douzaine de ces gros ais de chêne. Celle-ci levant les mains en haut contre les planches qu'elle voyait se diriger sur elle, s'écria : Jésus, Jésus, soyez à mon aide ! et par la vertu de ce nom adorable, elles furent renversées de l'autre côté et jetées à terre. Les ouvriers, à qui la vue de ce danger imminent avait fait pousser des cris d'effroi, tenant pour certain que la mère allait être broyée, restèrent stupéfaits en voyant qu'elle n'avait aucun mal. Etant entrés à la chapelle, mère Louise de la Résurrection prit dans ses bras la statue de marbre de la mère de Dieu et la procession reprit sa marche. Comme elle allait franchir le seuil de la maison une tuile s'échappant du toit, rasa la tête de la courageuse mère et vint tomber à ses pieds, sans lui faire aucune blessure, ce qu'elle attribua à la protection de la Sainte Vierge. On déposa la statue dans la chapelle intérieure de la maison et où l'on avait préparé un petit autel pour la recevoir.

Les premiers travaux des fondations furent poussés avec tant de vigueur que le 1er mars on put poser la première pierre de l'édifice, bénite, ciselée et marquée de cinq croix. Les fondations commencèrent par celles de la muraille qui devait joindre le maître autel.

M. le prieur Bernardon vint, selon sa coutume, au monastère célébrer les fêtes de Pâques et faire les cérémonies de ces saints jours. La révérende mère le pria de visiter les travaux des ouvriers. Il se rendit à ce désir et les examina en compagnie de M. Garnier, son neveu et de M. Dufournel, père de la sœur Elisabeth de la Conception. Mère Louise de la Résurrection profita de la présence de ces deux messieurs pour représenter au prieur de Denicé l'impuissance où elle était de conduire à bonne fin une œuvre pareille, de veiller sur les ouvriers d'une manière assidue. Elle le supplia de vouloir bien lui faire la grâce de prendre la direction de cette entreprise, car elle le savait très entendu à la construction des bâtiments, économe et habile à tirer parti des vieux matériaux. M. Bernardon non seulement refusa, mais s'en défendit presque à outrance, alléguant qu'il ne pouvait quitter son prieuré à ce moment-là parce que le temps de ses œuvres approchait. M. Dufournel et M. Garnier joignirent leurs instances à celles de la supérieure et M. Garnier

son neveu, lui dit : « Vous avez toujours témoigné mille bontés pour la maison du Verbe-Incarné, ne lui refusez pas ce secours. J'irai moi-même à Denicé prendre soin de vos affaires et je ferai tout ce qui sera nécessaire. » A cette proposition, le bon prieur refléchit, ne se défendit plus que faiblement et son excellent cœur se laissa vaincre. Il répondit enfin : « Eh ! bien, je le ferai pour l'amour du Verbe-Incarné, mais il faut que je m'en aille pour quelques jours, afin de mettre ordre à mes affaires, et puis je reviendrai. »

M. Bernardon tint sa promesse, Pendant son absence, on lui prépara une chambre dans la maison Orlandini que les sœurs n'habitaient pas encore et qui était proche de la bâtisse en construction. Il y demeura un an et veilla sur l'édifice comme s'il en eût été le propriétaire. Tous les jours il disait la sainte messe dans la chapelle des religieuses, auxquelles il rendit tous les services qui étaient en son pouvoir. Grace à son active et intelligente surveillance, l'église extérieure, le chœur, l'avant-chœur, la tribune, la sacristie intérieure et la sacristie extérieure, la chambre du prédicateur furent bâtis dans cette même année 1673.

Cette grande entreprise avait été visiblement bénie de Dieu. Les secours temporels ne firent pas défaut et le Seigneur les leur envoya assez suffisants pour qu'elles n'eussent à emprunter aucune somme, sinon les mille livres de M. Leclerc. Quand 'édifice fut terminé, on règla les comptes, on acquitta toutes les dettes y compris ce qui restait à payer pour la maison Orlandini et les dépenses s'étaient élevées à treize mille livres. Quel ne ne fut pas l'étonnement des sœurs lorsque après la vérification exacte des recettes et des dépenses, elles constatèrent qu'elles n'avaient reçu que dix mille livres et qu'elles en avaient payé treize. Mère Louise de la Résurrection avait obéi à la voix de Dieu qui lui commandait de faire élever ce temple, elle avait compté sur la Providence et non sur les ressources humaines, Dieu s'était chargé de répondre à sa confiance d'une manière visible et péremptoire aux yeux de tous. Une autre grâce dont elles ne remercièrent pas moins le Verbe-Incarné, fut que pendant tout le temps que durèrent les travaux, il n'arriva pas le plus petit accident. Plus d'une fois, elles avaient tremblé en voyant fléchir les hautes échelles que gravissaient les manœuvres

avec des fardeaux si lourds qu'il fallait deux hommes pour soutenir chacun de ceux qui les portaient.

Le 1er janvier 1674, M. Leclerc offrit pour étrennes 100 livres destinées à l'achat de la grosse cloche de l'église. Mme Tricaud fit don de treize écus pour l'autel de Notre-Dame de Lorette.

Le même mois, mère Marie-Hélène de Jésus reprenait le fardeau de la supériorité et s'occupait de la grande œuvre de la consécration de l'église.

Ce n'était pas une chose facile à obtenir de l'archevêque de Lyon. Il avait refusé cette faveur aux Carmélites et aux Visitandines de Sainte-Marie-des-Chaînes dont les églises étaient bâties depuis longtemps. Dans l'espoir d'obtenir ce privilège, les religieuses du Verbe-Incarné avaient refusé de faire bénir leur église et de s'en servir jusqu'au retour de Mgr Camille de Neuville qui se trouvait alors à Paris. Le prélat revint à Lyon vers la fin de mai 1674. M. Bernardon se hâta d'aller lui offrir les respectueuses soumissions des religieuses du Verbe-Incarné et lui présenta leur requête. L'archevêque répondit aussitôt : « Dites à mes filles que de bon cœur je sacrerai leur église dans huit jours; qu'elles préparent ce qu'il faut pour la cérémonie et jqu'elles prient bien Dieu pour moi. » Il est facile de penser la oie que cette réponse apporta. On se hâta de faire les préparatifs et M. Bernardon se donna mille peines pour réunir le nombre de prêtres nécessaires, pour les instruire et pour se procurer aussi, en grande quantité, les objets indispensables.

Quand les préparatifs furent terminés, on avertit l'archevêque. Monseigneur fixa le 3 juin pour le jour du sacre : c'était le dimanche après l'octave du Saint Sacrement. Au jour fixé, l'archevêque arriva avec tous ses officiers entre sept et huit heures du matin, et s'étant revêtu des ornements sacerdotaux, commença immédiatement la cérémonie qui dura jusqu'à midi. Il sacra les cinq autels et les douze croix de l'église. Le premier autel fut dédié au Verbe Incarné ; le second, à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Lorette ; le troisième, à saint Joseph ; le quatrième, à sainte Madeleine et le cinquième à saint Augustin.

Le sacre étant achevé, monseigneur dit la messe au maître-autel, à laquelle les sœurs communièrent de sa main. Après l'action de grâces, elles exprimèrent au prélat, leur reconnaissance et le prièrent de vouloir bien leur continuer sa protection.

La cérémonie du sacre avait attiré une foule nombreuse dans l'église, néanmoins, aucun objet d'argenterie ou autre ne fut dérobé ou ne s'égara : ce que les sœurs regardèrent comme une merveille de la bonté de Dieu à leur égard.

Le dimanche suivant, 10 juin, le saint Sacrement fut transféré de la vieille chapelle dans la nouvelle église. A cette occasion, tous les autels furent revêtus de nappes neuves, de parements neufs en damas blancs, garnis de dentelles d'or. Les ornements sacerdotaux : chasubles, dalmatiques étaient aussi de la même étoffe et n'avaient pas encore servi. C'était un nouveau don du prieur de Denicé, M. Bernardon. Le tabernacle apporté à l'avance sur l'autel, attendait le Dieu de toute majesté qu'il devait abriter.

Au dehors, la rue du Gourguillon, autrement dite de Beauregard, était tapissée des deux côtés et parsemée de fleurs. A neuf heures du matin, le prieur Bernardon vint à l'ancienne chapelle prendre le saint Sacrement qu'il porta « sous le poële » suivi des chanoines de Saint-Just qui marchaient, un flambeau à la main, et chantaient le *Pange lingua*. La clôture ne permettant pas aux religieuses d'accompagner la sainte hostie, elles se rendirent à leur nouveau chœur. On exposa le saint Sacrement et les chanoines de Saint-Just chantèrent la grand'messe. A l'évangile, le P. Antoine de Tille, qui avait fait le plan de ce temple, en célébra la gloire dans un beau discours. Le service divin étant achevé, tous les prêtres qui avaient pris part à la cérémonie furent invités à se rendre à la maison Orlandini où les sœurs avaient fait préparer un repas pour les réconforter.

Après le départ des chanoines, vint le tour des ouvriers et de ceux qui avaient travaillé à l'édifice et qui avaient assisté à cette cérémonie. On les régala des restes du petit festin et ils furent heureux de cette fête, surtout le maître maçon, Coule, qui s'était bien dévoué à tous les travaux et les avait sagement conduits.

Le soir, le P. Giraud, de la Compagnie de Jésus, prêcha à l'issue des vêpres de l'octave de la dédicace de l'église. La statue de Notre-Dame de Lorette qui, disent les mémoires, après Dieu était tout le trésor des sœurs, fut reportée processionnellement dans la chapelle de l'église dont l'autel avait été dédié sous ce vocable.

Les sœurs avaient réservé dans l'église deux caveaux funé-

raires, l'un sous les dalles du chœur intérieur et l'autre dans l'église extérieure sous l'ancienne chapelle de la recluserie Sainte-Madeleine. Ce dernier était très étroit et n'avait que 2 m. 12 de longueur sur 1 m. 28 de largeur et 1 m. 60 de hauteur. On y transporta les restes de sœur Elisabeth Grasseteau et de sœur Catherine de Saint-Joseph Flurin. Mais le trésor que les religieuses avaient le plus à cœur de conserver et d'honorer, était le cœur de leur fondatrice, la mère de Matel. Elles le firent enchâsser dans le mur, du côté droit du chœur, près de la grille et une plaque de cuivre rouge recouvrit la maçonnerie en briques, derrière laquelle il reposait. Cette plaque avait environ un pied et demi de largeur sur quatorze pouces de hauteur et portait gravée l'inscription suivante :

« Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ici repose le cœur de notre révérendissime mère Jeanne-Marie Chézard de Matel, institutrice et fondatrice de l'ordre des religieuses du Verbe-Incarné et du Très-Saint-Sacrement. Elle naquit à Roanne de parents autant illustres par leur vertu que par leur noblesse, le 6 novembre 1596, et commença par inspiration divine dans cette maison de Lyon la congrégation dudit ordre en l'année 1627. Enfin, après avoir établi dans divers endroits trois autres monastères, elle mourut le 11me de septembre 1670 dans son couvent de Paris, où son corps est inhumé et en vénération. »

Les sœurs s'occupèrent ensuite de tirer parti pour elles-mêmes de l'immeuble Orlandini. Elles firent faire les derniers agencements nécessaires à le rendre propre aux usages réguliers d'une communauté. Quand tout fut terminé, elles prièrent M. Antoine Courbon, leur supérieur, de bénir leur nouvelle demeure. Il se rendit à leurs désirs un dimanche 9 septembre 1674, accompagné de M. Garnier, de M. Dufournel et de quelques autres personnes amies du monastère. Le jeudi suivant, 13 septembre, la communauté vint habiter l'immeuble Orlandini. Pendant que les sœurs s'emménageaient, elles voyaient de leurs fenêtres l'incendie qui dévorait l'hôtel de ville et mettait à bas son clocher. La maison Viaud fut laissée tout entière au noviciat et au pensionnat.

Le noviciat se composait alors de six professes : sœur Elisa-

beth de la Conception Dufournel, sœur Madeleine de St-Joseph Montagnet, sœur Louise de la Nativité Bouilloud, sœur Benoîte-Marie de l'Assomption Leclerc, sœur Marie-Anne du Saint-Esprit du Bécy, et sœur Marie de la Mère de Dieu de Hayre. Deux novices au voile blanc : sœur Madeleine du Sauveur Ferrary, et sœur Jeanne de Sainte-Thérèse Carteron complétaient le personnel des novices de chœur. Sœur Madeleine du Sauveur de Ferrary était entrée, ainsi que nous l'avons dit, le 11 juin 1670 ; sept mois après, elle rentrait dans le monde. Ayant enfin triomphé de tous les obstacles, elle revint au monastère le 22 janvier 1673 et fut admise à la vêture le 12 février suivant. Elle n'eut la consolation de prononcer ses vœux que deux ans après. M. Bernardon fit la cérémonie de profession de sœur Jeanne de Ste-Thérèse Carteron.

Aux huit novices dont nous venons de parler se joignaient encore trois postulantes. Le 17 septembre 1674, sœur Madeleine des Anges Berton, religieuse professe des Ursulines de Feurs, vint à l'âge de quarante-quatre ans recommencer les exercices de la vie religieuse par le postulat. Une jeune Lyonnaise, Geneviève Cassaire, âgée de dix-neuf ans, quoique appartenant à une famille très chrétienne, se voyait soumise par la volonté de son père à faire un an de postulat. C'était une âme très fervente, mais timorée à l'excès ; néanmoins, la communauté fondait sur elle de grandes espérances qui ne furent pas déçues. Elle se rendit très utile par ses connaissances pharmaceutiques. Les suffrages de ses sœurs l'appelèrent à la charge d'assistante et à celle de maîtresse des novices. Elle avait reçu le nom de sœur Geneviève de St-Alexis. Mlle Cassaire eut donc la peine pendant son postulat de voir sa compagne sœur Madeleine des Anges, ex-ursuline, et une autre postulante converse, Mlle Antoinette Vidal, recevoir avant elle l'habit le 8 octobre 1674. Cette dernière reçut le nom de sœur Antoinette de la Visitation.

Pendant les années 1675 et 1676, le noviciat se recruta de sept autres sujets. Le premier fut Mlle Jeanne Dufournel. Elle avait été pensionnaire avec sa sœur pendant quatre années. Rentrée chez ses parents au moment où sœur Elisabeth de la Conception était admise au noviciat en 1670, ce ne fut pas sans se faire de grandes violences qu'elle put, à vingt-deux ans, s'arracher à leur tendresse pour revenir au couvent où elle resta

six mois encore en habit séculier. A sa vêture qui eut lieu le 5 octobre 1675, elle prit le nom de sœur Jeanne de la Croix. La vertu qui caractérisait cette chère sœur était une humilité profonde ; elle avait demandé à Dieu la grâce d'être toujours humiliée et anéantie devant les créatures.

Marie Leclerc, fille de cet ami généreux du monastère qui s'estimait heureux de mettre son argent à la porte de l'église, avait, malgré son jeune âge, suivi de près sa sœur Benoîte-Marie de l'Assomption. Elle n'avait encore que onze ans et huit mois lorsqu'elle vint se présenter à la Mère Louise de la Résurrection, 9 août 1672. Le 8 octobre elle revêtait le petit habit des sœurs de l'Enfant-Jésus. La veille du jour où ses quinze ans allaient être accomplis, 15 décembre 1676, elle l'échangea contre celui de novice et prit le nom de sœur Marie de l'Enfant-Jésus. Elle reçut l'habit de l'ordre des mains de M. Bernardon. Enfin, sa profession eut lieu le 20 décembre de l'annnée suivante.

Huit mois après l'entrée au noviciat de sœur Marie de l'Enfant-Jésus, Marguerite Deveau quittait aussi le pensionnat où elle avait passé quelques années pour consacrer au Seigneur son jeune cœur de seize ans. Cette jeune fille appartenait à l'une des familles les plus considérées de la ville de Lyon. La faiblesse de sa constitution, rachetée par un grand esprit de ferveur, ne mit pas obstacle à sa réception, et après un postulat de six semaines seulement, elle était revêtue de l'habit religieux. Une inviolable fidélité à se rendre attentive à la parole intérieure de l'Esprit-Saint, et à la mettre ensuite exactement en pratique, fut dès ce moment et pendant toute sa vie le cachet distinctif de sa belle âme. Cinq ans avant sa mort, Dieu, pour la purifier de plus en plus, lui enverra des peines intérieures terribles qui lui feront endurer comme un petit enfer.

Sœur Catherine de l'Annonciation Carraud, Lyonnaise aussi de naissance, n'avait pas eu la consolation d'apporter au divin Epoux les prémices de sa jeunesse. Entrée au monastère le 28 juin 1676, à l'âge de vingt-huit ans, elle n'aura pas une longue carrière, mais elle présentera une gerbe magnifique, glanée en treize années d'un labeur fécond.

Quelque temps après la vêture de sœur Louise de la Nativité Bouilloud, sa jeune sœur Geneviève, âgée de dix ans, avait demandé à ses parents la permission de venir la rejoindre comme

pensionnaire. Depuis la première communion de cette enfant, on remarquait en elle un amour de Dieu toujours croissant. Quand elle eut atteint sa quinzième année, elle sollicita son admission au noviciat et commença les exercices le 8 décembre 1676. A sa vêture, qui eut lieu le 3 mai suivant, elle fut nommée sœur Geneviève-Séraphique. Les actes ininterrompus d'ardent amour dont se composa la vie de cette âme généreuse, prouvèrent qu'elle n'avait pas en vain reçu ce nom, la fit passer par le creuset des souffrances. Mais au milieu des cruelles tortures que lui occasionnait un cancer, sa générosité ne se démentit pas un instant.

Sœur Marie de la Purification d'Honoraty, native de Lyon, entrée le 12 septembre 1676, n'avait que dix-sept ans. Moissonnée jeune par la mort, dix années de vie religieuse lui suffirent pour mériter une brillante couronne.

Enfin, Marie-Anne Marchand, d'une famille distinguée de la ville de Lyon, entra au monastère le 30 décembre 1676, à l'âge de dix-sept ans. Elle se présenta d'abord en qualité de pensionnaire et resta comme telle jusqu'au 19 mai de l'année suivante, où elle fut admise à commencer son postulat. Sa vêture eut lieu le 21 septembre 1677, et elle ne fit profession que le 7 août 1679. Elle débuta dans la vie religieuse avec une si grande ferveur que l'on fut obligé d'en modérer les excès.

Ainsi l'esprit de ferveur, de régularité qui régnait dans la maison, attirait aux religieuses l'estime de toute la ville et l'affectueuse protection de l'archevêque. Leur pensionnat était nombreux pour l'époque, et la mort de l'une de leurs élèves, loin d'effrayer leurs familles, sembla ne les rendre que plus empressées à leur confier leurs enfants. Cette petite prédestinée, Françoise de Fontenelle avait pris son vol le 31 mars 1676 et avait été enterrée dans l'église du monastère par M. le curé de la paroisse Saint-Georges.

Cette même année, un édit royal portant que toutes les communautés établies seulement depuis trente ans et qui n'auraient pas obtenu des lettres patentes de Sa Majesté, seraient détruites, vint jeter l'alarme dans le monastère, lequel en était dépourvu. On essaya de rassurer les sœurs sur ce que leur fondation pouvait se classer parmi les anciennes ; néanmoins, elles consultèrent leurs amis et surtout leur archevêque. Celui-ci fut d'avis

qu'il valait mieux sacrifier cent louis et travailler à s'en pourvoir. En conséquence, elles se munirent de nouveau du consentement de Mgr Camille de Neuville, de celui des consuls, des échevins et autres, firent de toutes ces permissions un procès-verbal et l'envoyèrent à Paris avec leurs contrats d'acquisition et autres pièces nécessaires. Au mois d'avril 1676, la cour expédia les lettres patentes signées par Louis XIV, dans lesquelles on permettait « auxdites dames d'accepter et recevoir toute donation et fondation, sauf le droit d'amortissement, à la réserve toutefois de la maison et enclos qu'elles habitent, à la charge par lesdites dames de dire à la fin de leurs grandes messes le verset : *Domine salvum fac regem* et l'oraison pour le roi. » Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 23 décembre et elles coûtèrent mille livres à la communauté.

Le 2 janvier 1677, mère Louise de la Résurrection fut élue supérieure ; Mère Hélène de Jésus, assistante et économe, et sœur Marguerite de Tous-les-Saints Gonnet, secrétaire. On donna pour aide économe à Mère Marie-Hélène de Jésus, sœur Benoîte-Marie de l'Assomption Leclerc. Il est probable que Mère Marie-Hélène conserva aussi la charge de maîtresse des novices.

A cette époque, les bénédictions temporelles abondaient dans la mesure qui était nécessaire aux sœurs pour s'acquitter en paix de leurs obligations. Les mémoires nous apprennent, qu'en moyenne, la pension exigée pour le postulat et le noviciat était de 200 livres ; la dot variait de 3.000 à 4.000 livres, plus les frais d'ameublement qui s'élevaient à 500 livres, quelquefois même à 1000 livres, et les dépenses de la vêture, comme cierges, etc. Il arrivait fréquemment que les novices fissent un cadeau pour l'église surtout. Les pensions des élèves avaient aussi une moyenne de 130 à 150 livres par an ; quelques-unes allaient à 200 livres ; d'autres, comme Mlle Richard se fournissaient, en outre, à leurs frais, le bois, le charbon, la chandelle et la volaille. Quoique les sœurs veillassent à ne recevoir que des enfants dont l'honorabilité de la famille fût bien établie et que les plus grands noms de la ville se trouvassent inscrits au catalogue des pensionnaires, il arrivait pourtant que leur bonne foi était surprise ; c'est ainsi que la pension de l'une de leurs élèves leur fut payée en fausse monnaie : c'était du cuivre au lieu d'argent.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, presque toutes les jeunes filles admises au noviciat, sortaient du pensionnat où elles avaient passé plus ou moins de temps, et il en sera souvent de même encore. Antoinette Vallant n'y était restée qu'un an lorsqu'elle demanda, à l'âge de dix-sept ans, à se faire religieuse. Elle appartenait à une très bonne famille de Lyon. A sa vêture qui eut lieu le 31 mai 1677, elle reçut le nom de sœur Antoinette de la Passion. Elle eut pour compagne de noviciat Marguerite Cassaire, âgée de quinze ans qui vint le 9 avril 1677, rejoindre sa sœur Geneviève de Saint-Alexis, alors encore au noviciat. Elle fut appelée sœur Marguerite des Cinq-Plaies.

Le 25 décembre de cette même année, M. Leclerc présentait Mlle Claudine Varango, nièce de sa femme. Cette jeune fille âgée de vingt-deux ans, avait perdu son père et laissait une mère infirme. Peu avantagée sous le rapport de la fortune, elle fut traitée par son oncle comme l'une de ses propres filles et eut la même dot que ses deux cousines. Son postulat fut de près de neuf mois. A sa prise d'habit, elle fut nommée Marie-Anne de la Résurrection.

La bâtisse de l'église et les réparations de la maison Orlandini en 1674, avaient absorbé les ressources dont la communauté pouvait alors disposer, et il fallut attendre jusqu'à l'année 1678 avant de faire construire toutes les dépendances nécessaires à une maison religieuse. L'infirmerie manquait. Le 3 mars, le consulat accorda l'autorisation de faire un nouveau bâtiment dont il traça l'alignement. Il attenait à l'église et procurait ainsi aux sœurs malades la consolation de pouvoir entendre de leurs lits la sainte messe. Au-dessous de l'infirmerie et sans doute au rez-de-chaussée, on fit une grande et belle salle, ainsi que divers petits agencements; au-dessus, on éleva un grand dortoir et plusieurs cellules; enfin un vaste grenier couronnait cette petite bâtisse.

Cette même année, une troisième sœur converse était admise, Julienne Chalanda, native de la Dombes et âgée de trente-deux ans; elle reçut le nom de sœur Julienne de Saint-Michel.

Le 27 août de l'année suivante 1679, Mlle Françoise de Montverd, de Lyon, venait consacrer ses dix-neuf ans au Seigneur. Sept jours après, sa sœur aînée la rejoignait au monastère. Toutes deux prirent l'habit religieux le 2 décembre de la même

année. La première fut appelée sœur Françoise des Séraphins et la seconde sœur Anne du Calvaire. Cette dernière eut bientôt fourni sa course : elle prononça ses vœux sur son lit d'agonie, le 14 décembre 1680, et cinq jours après, elle allait prendre sa place au ciel : elle avait vingt et un ans.

On se souvient que l'aînée des filles de Mme Dumas n'avait pas, ainsi que nous l'avons vu, répondu aux espérances de la Mère de Matel, son arrière-tante, qui avait demandé à ce qu'elle fût portée sur le contrat de fondation. Le Seigneur réservait cette faveur à sa cadette, Marie-Christine. Cette angélique enfant, née à Turin, en Piémont, n'avait encore que huit ans lorsque Mme Dumas la confia comme pensionnaire aux soins des religieuses du Verbe-Incarné. Quatre ans plus tard, cette enfant sollicita l'habit des sœurs de l'Enfant-Jésus dont elle fut revêtue le 8 septembre 1677. Ses quinze ans n'étaient pas accomplis lorsqu'elle prit, le 7 février 1680, celui de novice avec le nom de sœur Marie-Christine de l'Aimable Jésus. Sa profession eut lieu le 16 septembre de l'année suivante. D'un jugement solide et sûr, elle savait, lorsqu'elle fut dans les emplois et dans les charges, amener à une heureuse issue les affaires les plus embrouillées, les plus inextricables. Elle remplit, durant six années, les fonctions d'économe ; elle fut ensuite élue secrétaire, assistante du noviciat et maîtresse des novices. Les suffrages de la communauté l'appelèrent à la charge de supérieure, puis à celle d'assistante. Elle occupait cette dernière, lorsque la mort la ravit à l'affection de ses sœurs.

Sa cousine germaine, Anne de Severat, native de Montbrison et, comme elle, petite-nièce de la mère de Matel, l'avait suivie de près au noviciat. Entrée le 8 décembre 1679, à l'âge de seize ans, elle avait pris l'habit, moins de trois mois après, le 28 février 1680. Son examen canonique fut fait par le R. P. Martin, ministre du couvent de la Trinité de Lyon, délégué par M. Antoine Courbon, lequel commit aussi le promoteur général de Lyon, l'abbé Jean de Villemont, docteur en Sorbonne, pour recevoir ses vœux.

A côté de ces âmes pures, se plaçaient encore sœur Marie-Aimée de Jésus François, de Lyon, entrée à l'âge de seize ans ; sœur Jeanne Saint-Augustin Morel, de Panissières qui, entrée d'abord comme tourière, fut admise à prendre l'habit de converse

après cinq ans de service. C'était aussi sœur Marie-Anne de la Mère de Dieu Garnier, l'une des sept filles du père temporel de la maison. M. Garnier avait confié l'éducation de plusieurs de ses chères enfants à la communauté pour laquelle il se dévouait sans mesure, et lorsque Mlle Marie-Anne sollicita de lui l'autorisation d'entrer au noviciat, il s'estima fort heureux que Dieu récompensât ainsi ses services en donnant la vocation religieuse à la seconde de ses filles. Admise à l'âge de dix-sept ans aux premières épreuves du postulat, elle reçut l'habit quatre mois après, le 1er juillet 1681.

CHAPITRE VII

Mlles Tisseur; mort de Mère Hélène de Jésus; sœur Françoise du Cœur de Marie et ses compagnes; découverte d'une source; arrivée de la Mère de Bély et des autres sœurs du monastère de Paris (1681-1691).

Pendant que le monastère de Lyon était comblé des grâces du Seigneur, celui de Paris allait de plus en plus à sa ruine totale. Voulant tenter encore un effort suprême pour relever cette maison qui avait tant coûté à leur sainte fondatrice, les sœurs de Lyon y envoyèrent mère Louise de la Résurrection. Elle partit le 13 juin 1681, emmenant avec elle sœur Marie du Saint-Esprit, du Bécy, et sœur Marie de la Mère de Dieu, de Layre. On comprend facilement la raison de ce choix. La première sœur qu'elle prenait pour compagne pouvait mieux que toute autre l'aider dans son entreprise, puisqu'elle avait eu la douleur d'être témoin des premiers désastres du monastère de Paris; la seconde, sœur Marie de la Mère de Dieu, douée d'une énergie indomptable, était bien propre à triompher de toutes les difficultés. Aucune de leurs démarches ne put aboutir, et mère Louise de la Résurrection et sœur Marie de la Mère de Dieu rentrèrent à Lyon le 24 novembre de la même année, laissant à la Mère de Bécy, sœur Marie du Saint-Esprit, dans l'espoir qu'elles arriveraient peut-être, avec le temps, à un meilleur résultat.

En l'absence de la mère Louise de la Résurrection, mère Hélène de Jésus avait eu la douleur de voir mourir une petite sœur de l'Enfant-Jésus, sœur Louise de Saint-Paul Regioly,

décédée le 5 août 1681, n'ayant encore que dix ans et un mois. Sur ces entrefaites, on admit au postulat Mlle Marie Desvernay, jeune fille de vingt ans, appartenant à une famille très estimée de Lyon. Son père était un habile procureur qui avait blanchi dans les affaires avec une réputation incontestée de droiture et de loyauté. Il vendit sa charge pour consacrer ses dernières années à l'importante affaire de son salut.

Mlle Desvernay avait rencontré dans le monde un prêtre qui s'était appliqué à la former soigneusement à l'esprit d'oraison. Sœur Marie du Cœur de Jésus avait fait de réels progrès dans la perfection sous un guide aussi sage. La cérémonie de sa profession fut faite par M. Balthasar Maillard, supérieur du séminaire de Saint-Irénée.

Dans les différents emplois ou charges qui lui furent confiés successivement comme ceux d'assistante, de conseillère, de maîtresse des pensionnaires, des sœurs domestiques, d'apothicairesse, de portière, ses supérieures purent se reposer aveuglément sur son esprit de prudence et de sagesse.

Sœur Marie du Sacré-Cœur de Jésus venait de prendre l'habit le 11 décembre 1681, lorsque trois sœurs germaines, Mlles Tisseur de la ville de Lyon, demandèrent à faire une retraite au monastère pour s'assurer davantage de leur vocation. La charité et l'union des cœurs qu'elles remarquèrent dans la maison les charmèrent et fixèrent leur choix. Claudine et Bénigne entrèrent au noviciat le 9 février 1682. La première avait trente-deux ans et la seconde en avait vingt-neuf. Ensemble, elles prirent l'habit religieux. Claudine fut nommée sœur Claudine Pacifique et Bénigne sœur Bénigne du Pur Amour. Cette dernière était destinée à fournir une longue carrière. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de quatre-vingt-dix ans Marie Tisseur avait eu beaucoup de peine à obtenir le consentement de sa mère et ne put entrer au couvent avec ses deux sœurs. Elle vint les rejoindre deux mois après, le 30 mars 1682. La communauté abrégea en sa faveur le temps du postulat et elle l'admit à la vêture le même jour que ses deux chères sœurs. Elle avait alors vingt-six ans ; on l'appela sœur Marie du Calvaire. L'année suivante, le 31 mai, les trois sœurs avaient la consolation de prononcer ensemble leurs vœux.

Les élections du 2 janvier 1682, avaient placé de nouveau la

houlette entre les mains de mère Hélène de Jésus. En acceptant cette charge une fois encore, la vénérable mère dit que ce ne serait que pour peu de temps. Cette digne mère avait eu déjà, à différentes époques, des attaques d'apoplexie, lorsque les premiers jours de mars 1683, elle se sentit prise d'un malaise qui l'empêchait de dormir. Le premier mercredi de Carême, 10 mars, elle s'était confessée comme à l'ordinaire. La nuit suivante fut mauvaise, mais sans se rendre aux instances de son assistante, mère Louise de la Résurrection, elle voulut se lever pour entendre la sainte messe et y communier. Elle resta au chœur une partie de la journée, en oraison, sur le soir elle fut prise d'une attaque d'apoplexie et elle expirait le lendemain matin, 12 mars, à sept heures. Elle était âgée de prés de soixante-treize ans.

Le samedi matin, 13, les chanoines de Saint-Just avaient chanté pour elle une grand'messe sans vouloir accepter aucune rétribution, et le soir, à cinq heures, ils entrèrent au nombre de vingt-quatre dans la clôture pour sa sépulture. Sa dépouille mortelle fut déposée dans le caveau du chœur et le grand vicaire de Lyon fit la cérémonie funèbre. Douze messes basses avaient été célébrées ce même jour dans l'église du monastère et tous les pères de la Compagnie de Jésus offrirent chacun une fois le saint sacrifice pour la vénérable défunte.

Cette digne mère fut non seulement très regrettée de ses filles, qui la regardaient à bon droit comme leur fondatrice, mais encore de tous ceux qui la connaissaient.

Mère Louise de la Résurrection fut remise à la tête de la communauté, et les suffrages appelèrent sœur Marguerite du Saint-Esprit Richard, à la charge d'assistante; sœur Benoîte-Marie de l'Assomption Leclerc, à celle de maîtresse des novices; et sœur Madeleine du Sauveur Ferrary, à celle de secrétaire.

Cette même année 1683, dans l'espace de cinq mois, la communauté recevait quatre postulantes. La première, Marie-Anne Vallant, avait été un an pensionnaire, et était âgée de dix-huit ans lorsqu'elle voulut suivre l'exemple de sa sœur aînée Antoinette de la Passion. Elle prit l'habit le 30 août 1683, et reçut le nom de sœur Marie-Anne Angélique.

La seconde, Françoise Hildeux, native de Lyon, était encore bien jeune lorsqu'elle perdit son père. A l'âge de seize ans, elle

obtint de sa mère, non sans de grandes difficultés, la permission de se consacrer au Verbe Incarné. Elle entra au monastère le lundi de la Pentecôte, 1er juin 1683. Elle fit de tels progrès dans la perfection que M. Lambert, aumônier de la communauté, put assurer, après sa mort, que pendant les vingt années qu'il l'avait confessée, il n'avait pas trouvé dans toutes ses accusations un péché véniel, ni une matière à l'absolution. Douze années de cruelles souffrances physiques achevèrent de purifier et de couronner la sainteté de sœur Françoise du Cœur de Marie. Après sa mort, tandis que ses sœurs embaumées du parfum de ses vertus, écrivaient son nom au nécrologe avec cette mention de vertu singulière, l'humiliation qu'elle avait tant cherchée, sembla s'attacher à sa dépouille mortelle. Elle avait été inhumée dans le caveau du chœur, mais à peine quatre jours s'étaient-ils écoulés qu'une odeur insupportable s'exhala de sa tombe et contraignit les sœurs à faire relever secrètement son corps par leurs maçons et à le faire transporter dans le caveau de l'église extérieure où se trouvaient déjà, ainsi que nous l'avons dit ceux des sœurs Elisabeth Grasseteau et Catherine de Saint-Joseph Flurin.

La troisième postulante de l'année 1683, fut Jeanne Maury, native de Lyon, âgée de dix-huit ans. Elle entra au noviciat le 21 août. La cérémonie de sa vêture eut lieu le 22 novembre suivant; elle fut faite par le P. Gilles Athrot, provincial des Jésuites, qui reçut aussi ses vœux le 25 novembre 1684. Elle reçut le nom de Jeanne-Marie de Saint-Ignace.

Au cours de l'année 1684, les religieuses se virent contester leurs droits au sujet de l'acquisition qu'elles avaient faite de la chapelle de Lorette et de la recluserie Sainte-Madeleine. Pour s'en assurer la tranquille possession, elles durent payer au roi 127 livres 10 sols. Cette même année, elles prêtèrent 7.000 livres au baron Louis de l'Eprevier de Beron, qui leur en servit la rente soit en argent, soit en denrées provenant de ses divers domaines. Mlle de Beron, sa fille, avait épousé Camille Severat, frère de sœur Anne de Jésus-Christ Severat, et fils du gendre de Mme Grimeau, sœur de la Mère de Matel. Cette alliance à la famille de leur fondatrice, semblait être pour les sœurs un garant de la sûreté de leur placement. Il leur causa, cependant, beaucoup d'embarras. L'année suivante le baron leur céda, comme

remboursement de leur capital, quatre prés qu'il possédait à Sérézin, dans le Dauphiné, puis les leur racheta de nouveau.

De nouveau, les sœurs furent inquiétées en 1689, au sujet des chapelles de Lorette et Sainte-Madeleine. On exigeait qu'elles payassent encore 359 livres. Elles réclamèrent et obtinrent de faire reconnaître que ces immeubles faisant partie de la clôture, échappaient à l'impôt dont on voulait les frapper. Malgré cela, quelques années plus tard, en 1703, elles furent condamnées à donner encore 275 livres.

Vers cette même époque, la communauté perdit son supérieur, M. Antoine Courbon; M. Pierre Deville, grand vicaire le remplaça dans ses fonctions auprès des sœurs.

Mère Louise de la Résurrection, toujours attentive à procurer à son monastère tout ce qui pouvait contribuer à son bien, désirait depuis longtemps arriver à lui donner l'avantage d'avoir de l'eau potable en abondance. Il y avait deux puits dans la maison, dont les eaux étaient fort bonnes, mais l'un avait plus de trente-deux mètres de profondeur et l'autre plus de vingt-deux et l'on ne pouvait avoir de l'eau sans beaucoup peiner. Mère Louise de la Résurrection fit chercher dans le terrain de l'enclos du monastère quelque source qui répondit à ses désirs. Les ouvriers qu'elle employa à ce travail, ne découvrirent rien. La communauté commençait à se décourager, mais la confiance de l'intrépide mère ne fut pas ébranlée. Un chanoine de Saint-Just, l'abbé Boullet lui dit qu'il connaissait un des habitants de Saint-Laurent, nommé maître Pierre Charesieu qui avait reçu de Dieu un don particulier pour découvrir les sources. Mère Louise de la Résurrection le fit appeler. Dès qu'il eut vu le terrain, il assura qu'il donnerait de l'eau tant qu'on voudrait. Confiante en cette parole, elle fit demander aussitôt à l'archevêque et au consulat l'autorisation générale de faire creuser des voûtes dans l'enclos du monastère et une permission spéciale d'avancer les fouilles environ de deux cents pas sous la rue de Beauregard, autrement dite du Gourguillon. Ces permissions furent accordées le 9 août 1689.

Les religieuses convinrent avec maître Pierre et ses ouvriers de les payer chaque jour tout le temps que se prolongeraient les travaux. Ils commencèrent au mois de décembre de cette même année et durèrent deux mois. On trouva plusieurs sources,

mais elles étaient trop basses et ne pouvaient être conduites lusqu'au couvent. La communauté entra de nouveau en défiance, mais l'énergie de la bonne mère ne recula pas devant les difficultés nouvelles.

Le démon parut vouloir se mettre aussi de la partie, car après avoir creusé à une certaine profondeur, les ouvriers entendirent des bruits souterrains et comme des grommellements. Ils ne s'en inquiétèrent point, attribuant cela à des causes naturelles; mais leur attention fut bien autrement éveillée lorsqu'ils constatèrent que chaque fois qu'ils se retiraient pour prendre leurs repas ou pour se reposer, le travail qu'ils avaient fait était à recommencer, le chemin souterrain était comblé, malgré toutes les précautions prises pour éviter un nouvel éboulement. Deux jours se passèrent ainsi sans qu'il leur fût possible d'avancer plus loin. Maître Pierre vint alors trouver la supérieure et lui dit qu'il croyait que les mauvais esprits gâtaient toute leur besogne. Mère Louise informa de ces faits l'aumônier du monastère et le pria de se rendre sur les lieux pour chasser les démons s'ils étaient la cause de ces accidents. M. l'abbé Blanc suivi processionnellement de la communauté, vint à l'endroit où les ouvriers travaillaient; revêtu du surplis, de l'étole et tenant un cierge à la main, il fit l'aspersion de l'eau sainte et récita les prières liturgiques employées dans ces circonstances : à partir de ce moment, les bruits cessèrent et plus rien de fâcheux n'arriva.

La veille de la Purification de la sainte Vierge, 1690, les ouvriers continuant à creuser, virent enfin les signes d'une source au-dessus de leurs têtes; creusant alors plus haut, ils trouvèrent une ouverture semblable à celle de la porte d'un four, de laquelle s'échappa une si grande abondance d'eau qu'ils en furent effrayés et se retirèrent promptement pour lui donner passage. Quand les eaux se furent écoulées, il voulurent savoir d'où elles venaient et passèrent par cette ouverture sur une planche. Etant entrés dans une cavité spacieuse comme un four et voûtée, sans être soutenue par aucune pierre, ils trouvèrent une belle source de la grosseur d'un pouce qui avait fait son lit dans la terre et offrait de l'eau claire, légère et très bonne. On vint en avertir, tout bas, la supérieure qui était à l'oraison du soir et fit achever cet exercice en actions de grâces.

Après la collation, elle se rendit avec la communauté au lien

où l'on venait de faire cette précieuse découverte, et toutes admirèrent avec reconnaissance la puissance et la bonté infinies de Dieu à leur égard. M. l'abbé Blanc vint de nouveau bénir la source; les sœurs suivirent processionellement, en chantant l'*Ave Maris stella* et après qu'il eut fait descendre les bénédictions de l'Eglise, s'en retournèrent au chant du *Te Deum.*

Mère Louise de la Résurrection fit conduire une partie des eaux par des canaux de pierre jusqu'à un grand réservoir, voûté et betonné à cet effet. C'est à ce réservoir, toujours plein, qu'elles avaient recours pour les lessives et les autres travaux qui demandaient une grande abondance d'eau. Cette source suffisait, en outre, à tous les besoins de la communauté. Plus tard, on en fit venir l'eau jusqu'à la cuisine, à la porte du refectoire et dans tous les offices du monastère où elle pouvait être utile.

A côté des consolations, se trouvait aussi l'épreuve. La communauté perdit cette année là 1000 livres sur un capital de 4000. Les religieuses confièrent ce qui leur restait de cette somme aux pères Minimes de Roanne, après toutefois que ceux de Lyon s'en furent rendus caution.

CHAPITRE VIII

De 1691 à la Révolution.

Pour des raisons que les mémoires ne disent pas, le 1er mai 1692, mère Louise de la Résurrection fit un voyage à Avignon et prit pour compagnes sœur Elisabeth de la Nativité Gelée et une sœur tourière. Elle emporta avec elle un exemplaire de la vie de mère de Matel, que le P. de Boissieu avait composée et qu'elle avait fait éditer.

Les religieuses ayant négligé, en 1692, de faire enregistrer l'état de leurs biens au bureau diocésain, se virent condamnées à payer 300 livres d'amende.

Durant le séjour de la mère de Bély à Avignon, M. le marquis de la Fare-Tournay, avait engagé l'évêque d'Alais à solliciter cette mère de venir s'établir dans son diocèse, à Anduze. Elle ne put répondre à ce désir, mais elle le transmit à la communauté lyonnaise qui, après mûre réflexion, accepta la propo-

sition. Cette œuvre était réservée au zèle de mère Louise de la Résurrection, et le 18 mai 1697, elle conduisait elle-même à Anduze, six religieuses et une postulante, destinées à cette fondation. Une sœur tourière, nommée Fleurie Fond, entrée depuis cinq mois seulement au monastère, complétait la petite colonie. La communauté de Lyon assura aux fondatrices une pension annuelle et viagère de 500 livres, leur céda la dot entière de sœur Marie de la Mère de Dieu de Layre, et leur donna, en outre, 1000 livres.

Le monastère avait acquis, le 26 mars 1697, du sieur Gazanchon, au prix de 1000 livres, une maison et un jardin, dans lequel il y avait deux cents ceps de vigne et soixante pieds d'arbres. Cette propriété était sans doute contiguë à l'enclos du couvent, car le 21 juin suivant, le consulat autorisait les religieuses à reconstruire un mur de clôture allant de la vieille maison Blondel à celle de Gazanchon.

Les sacrifices faits pour la fondation d'Anduze avaient diminué les capitaux, et les religieuses durent éprouver encore une fois une gêne momentanée, car leurs impôts et leurs redevances allaient toujours croissant. Outre la pension annuelle qu'elles comptaient au prébendier de la recluserie de Sainte-Madeleine, elles en servaient une au prébendier de Saint-Benoît, de Saint-Paul, une autre à celui de Saint-Sébastien, une autre au curé et aux sociétaires de la paroisse Saint-Georges, pour la maison Gazanchon sur laquelle ils avaient droit, une autre, enfin, pour la vieille maison Blondel. De plus, elles étaient imposées de 195 livres pour la capitation, et, cette même année, elles donnèrent 400 livres pour augmentation du don gratuit au roi. Il n'y avait pas jusqu'au droit municipal du seau de cuir servant aux incendies pour lequel elles ne payassent 5 livres. Les armoiries de l'ordre leur coûtaient aussi 29 livres.

Le 19 mars 1699, la communauté acquérait au prix de trois cents livres, la maison Gobier. Cette petite proprieté de 12 pieds et demi de roi, située à la montée des Epies, consistait en un rez-de-chaussée, une grange et un petit jardin. Elle rapporta ensuite chaque année de 60 à 96 livres.

Les mémoires mentionnent qu'en 1701, les religieuses étaient imposées de 400 livres pour les décimes et leur aumônier l'était de 20 livres. Cette année est signalée par les tracasseries que

suscitèrent aux sœurs des voisins malveillants ; elles durent recourir à la justice pour faire cesser les violations de la clôture qu'ils se permettaient. Au moyen d'une échelle, ils entraient dans le jardin et dans les masures situées sur l'emplacement où fut construite plus tard la nouvelle maison Blondel, pénétraient ensuite, à l'aide d'une autre échelle, jusqu'au-dessus de la grande terrasse des pensionnaires, maison Viaud, près de la montée des Epies, et de là s'avançaient jusque dans les cloîtres.

Au mois d'avril 1703, mère Benoîte Marie de l'Assomption, fit construire un mur de jardin que, disent les manuscrits, on croit être celui de la terrasse, vis-à-vis le bocage, laquelle soutenait le jardin de la maison appelée petite Orlandini : le consulat en donna l'alignement.

En 1704, la taxe pour les décimes fut portée à 460 livres pour la communauté et à 23 pour son aumônier. La statistique qui fut faite à cette époque, des biens du monastère, peut-être en vue des élections qui s'approchaient, nous apprend que son avoir était de 122.647 livres en capitaux, de 6.132 livres en rentes constituées, et que ses charges s'élevaient à 1.267 livres.

Sœur Marie de Saint-Louis Imbert, qui avait un véritable talent pour la broderie or et argent, fut chargée de broder deux magnifiques tableaux représentant : l'un, l'adoration des rois et l'autre, la cène. Un de ses frères les fit embellir d'une belle glace et d'un cadre doré ; ils sont actuellement un des plus beaux ornements de la chapelle du Verbe-Incarné.

En 1710, pour obéir à un ordre du consulat, les sœurs achetèrent au grenier de l'abondance pour 58 livres de blé et s'engagèrent à en acheter annuellement pour la même somme pendant 10 ans.

Le 16 décembre 1710, M. Pierre Deville, supérieur du monastère, autorisait l'impression du directoire des novices, du cérémonial et du coutumier de l'ordre.

En septembre 1711, la communauté acquit de M. Clavel, un immeuble situé rue Bonnevaux et rue Port-Charlet. Le contrat fut passé le 19 du même dit mois, au prix de 14.110 livres, plus 1.411 pour lods à l'abbesse de saint Pierre et 352 pour portage. Cet immeuble avait quatre étages, magasin, cave et grenier, et rapportait alors 800 livres annuellement. Plus tard, il rendit 1.000 livres.

Le 22 juin 1712, la communauté vendit à Antoine Fabre le petit immeuble surnommé petit Orlandini, qu'elle avait conservé jusque-là pour l'habitation de l'aumônier du monastère. Les sœurs vendirent aussi le jardin qui s'y trouvait attenant, le tout pour 1.200 livres.

La communauté acquit, le 21 juillet 1713, rue Luzerne, un immeuble appelé Guérin ou Bouchage, au prix de 12.210 livres. Au nombre des redevances de cette maison, se trouvait une pension annuelle et perpétuelle de 155 livres pour l'amortissement de laquelle les religieuses donnèrent un capital de 2.790 livres. Elles payèrent, en outre, pour lods et portage 1.400 livres et pour droit d'enregistrement 184 livres. L'achat de l'immeuble s'éleva donc, en réalité, à 16.783. Son revenu ne dépassa pas 1.100 livres.

En 1715, la communauté perdait le supérieur ecclésiastique à qui elle était confiée depuis quinze ans. Mgr de Neuville de Villeroy lui donna pour remplaçant M. Michel Dupuy, son grand-vicaire. Il débuta dans ses fonctions de supérieur par l'examen canonique de Mlle Romier et par la cérémonie de profession de sœur Anne des Séraphins Galliat.

Au commencement de 1719, Nicolas Navarre, évêque de Cydon et promoteur de l'archevêché de Lyon, succéda à M. Michel Dupuy dans les fonctions de supérieur ecclésiastique de la communauté.

Le 27 juillet 1719, mère Benoîte-Marie de l'Assomption acquérait, au nom de la communauté, un immeuble situé rue Saint-Jean, à l'enseigne du Pape. Il appartenait, par indivis, à Mme Claude Ballet, à MM. Gérard Jacquemetton, conseiller du roi, trésorier général de France, à Mme Renée Terrail et à M. de Beausoleil, son époux. Ces divers propriétaires passèrent procuration à M. Edme Faure, prêtre, pour la vente de leur maison au prix de 15.000 livres. La communauté paya, en outre, à M. François de Sarron, chamarrier de Saint-Jean de Lyon, 1.300 livres pour lods et portage, plus 7 deniers forts pour cens et servis et enfin 1.661 livres pour amortissement.

Un mois après, le 25 août, la communauté achetait encore l'immeuble du petit Versailles, rue Tramassac. Cette maison appartenait à Mlles Benoîte Piot et Mathias de l'Espinasse qui

l'avaient reçue en héritage de M. Aurat, prêtre habitué de Saint-Jean de Lyon et prieur de Saint-Allyre. Le prix de vente de l'immeuble fut de 24.000 livres, plus 2.400 pour lods et 4.000 d'amortissement. Mlles Piot et de l'Espinasse devaient 3.000 livres à la communauté, celle-ci n'eut donc à leur donner que 21.000 livres. Ne pouvant payer de suite une aussi grosse somme, mère Benoîte-Marie de l'Assomption n'acquitta qu'une partie de cette dette et compta 16.400 livres. Elle s'engagea au nom de la communauté à servir les intérêts des 7.000 autres. Cette dette devait subsister pendant trente-sept ans et ne s'éteignit qu'en 1756. Cet immeuble qui avait coûté, au total, 30.400 rapporta 1.300 livres chaque année à la communauté.

L'année 1726 fut marquée pour les religieuses par l'ouverture d'un long procès qu'elles eurent à soutenir, pendant sept ans, au sujet de la terrasse des pensionnaires. Cette terrasse s'étendait devant la maison, au levant, et était soutenue par un grand mur en arceaux. Les trois, quatre et cinquième arceaux de ce mur furent l'objet de ce premier procès, les propriétaires des terrains inférieurs voulant en tirer parti à leur profit.

Le 2 août 1727, la communauté acquit encore à Ecully un pré et une maison au prix de 700 livres, lesquels lui furent vendus par M. Depuzieu.

Mère Elisabeth de la Conception qui, malgré ses soixante-dix-neuf ans, veillait avec une grande sollicitude aux intérêts de son monastère, avait obtenu le 6 mars 1734 la permission de faire planter douze bicherées de vignes à Ecully. Elle acheta aussi, au nom du monastère, un nouveau pré de deux bicherées un quart environ et qui appartenait à M. Rivoiron d'Ecully. Il coûta 1.800 livres, plus 314 livres pour lods et 46 livres pour portage.

Le 8 septembre, les religieuses achetèrent un nouvel immeuble situé rue des Epies. Cette maison avait un rez-de-chaussée et deux étages. M. Paradis la leur céda au prix de 2.600 livres, mais comme elles ne purent lui compter cette somme immédiatement, elles lui servirent les intérêts au 10 pour %, pendant treize ans. Cette propriété étant contiguë à la leur et ayant eu souvent des difficultés avec le propriétaire, elles préférèrent, sans doute, accepter la charge onéreuse de cette rente et être complètement chez elles.

Au mois de novembre 1744, le Consulat accorda aux religieuses la permission de faire rebâtir la maison qu'elles possédaient dans la rue Saint-Jean. Avec cette autorisation, ordre leur fut donné de reculer la nouvelle bâtisse de 5 pieds, 3 pouces.

En 1747, la communauté fut condamnée à 200 livres d'amende pour n'avoir pas fait la déclaration au trésor de l'achat des immeubles, Paradis et Sainte-Anne. De plus, elle paya tous les arrérages d'une pension annuelle et perpétuelle due au roi pour les susdits immeubles.

Les livres financiers du monastère nous apprennent que les vignes possédées par les sœurs à Ecully, leur rendirent, en 1750, 15 pièces de vin. Ils nous donnent aussi le détail assez singulier que la communauté était obligée de donner annuellement trois livres pour le loyer de la maison curiale de Saint-Georges.

En 1752, la communauté obtint de M. le juge de la baronnie de Saint-Just la permission de faire tout le long du monastère depuis Lorette jusqu'à l'entrée de ses caves, une sorte de contremur pour le garantir des eaux.

On trouve dans les mémoires de cette époque que toutes les communautés de l'ordre avaient l'espoir de rentrer en possession de la dépouille mortelle de leur sainte fondatrice, qui avait été déposée dans l'église de leur monastère de Paris. L'immeuble était devenu la propriété des religieuses de Panthemont. L'abbesse voulant faire rebâtir l'église, le moment semblait favorable pour les religieuses du Verbe Incarné de rentrer en possession de ce précieux trésor. Chaque communauté avait son protecteur dans cette affaire, car chacune aurait voulu avoir le bonheur de le posséder. Celui d'Avignon était le P. Thomas, jésuite; celui d'Anduze, le P. Laugier, et celui de Lyon, le neveu de feu sœur Reine-Marie-Madeleine Denavit, M. Denavit, supérieur de Saint-Sulpice.

Le révérend P. Laugier convint avec l'abbesse de Panthemont des démarches que les religieuses du Verbe Incarné auraient à faire à ce sujet et tous les couvents de l'ordre en reçurent communication. Il fallait que l'une des communautés, par délibération capitulaire, en fît la demande pour elle-même, que cette demande fût exposée par un mémoire où seraient détaillés le lieu, l'année et le jour de la sépulture avec les motifs qui engageaient à respecter ce dépôt. Ce mémoire devait être fait en

double et signé par toutes les délibérantes. Ce duplicata envoyé au P. Laugier, celui-ci devait faire écrire aussi au bas de l'acte par les religieuses de Panthemont qu'elles s'engageaient à remettre le corps lorsqu'il serait exhumé. Une de ces copies devait être mise dans leurs registres et l'autre renvoyée au monastère qui aurait fait la demande. Enfin il fallait adresser une requête à Mgr l'archevêque pour le supplier de permettre que le corps exhumé fût cédé aux religieuses du Verbe Incarné.

L'abbesse de Panthemont avait fait entendre que si, au moment de l'exhumation, il se produisait quelque miracle, elle refuserait de ce dessaisir de cette relique. En tous cas, elle demandait en compensation un présent de 1.200 livres pour sa sacristie. La supérieure d'Avignon, mère de Benoît, trouva ce prix bien élevé, feignit d'y voir de la simonie et parut se désister. Elle continua pourtant, en secret, ses poursuites. La communauté d'Anduze ne pouvait prendre à sa charge seule d'aussi grands frais et elle pressait celle de Lyon de les partager avec elle, mais le monastère lyonnais espérait obtenir gratis ce trésor tant envié.

Plusieurs années s'écoulèrent au milieu de ces débats. En 1756, les sœurs de Lyon crurent avoir remporté la victoire. Le corps de leur illustre mère de Matel avait été exhumé et M. Denavit leur écrivait que ses ossements avaient été mis dans une boîte et devaient incessamment lui être remis par l'entremise de M. l'abbé Portelance, chanoine de Saint-Honoré, sans qu'il en coûtât rien à la communauté. Ces espérances magnifiques ne se réalisèrent pas et ce ne fut que seize ans plus tard que l'abbesse de Panthemont consentit à restituer au monastère d'Avignon les restes de la sainte mère.

En 1756, les religieuses eurent à faire une grosse dépense pour la construction d'un mur de 231 pieds de long, afin de clore un pré faisant partie de leur domaine d'Ecully et allant depuis M. Meynard, propriétaire limitrophe, jusqu'à leur écurie.

L'année suivante les religieuses firent reconstruire les maisons Blondel et Gazanchon qu'elles possédaient à la montée des Epies. Cette maison fut rebâtie sur un emplacement de trente-sept pieds et demi de roi en largeur. Elle avait quatre étages et s'étendait sur la rue des Epies tout en faisant angle à la montée ou les

escaliers du même nom. Chacun de ses étages fut loué au prix annuel de 150 livres.

Tandis que la communauté s'occupait de la reconstruction de cet immeuble, les sœurs étaient tracassées par la maréchaussée qui occupait alors provisoirement leur maison du Petit Versailles et qui voulait les obliger à la lui louer. Pour faire cesser ces poursuites, elles eurent recours à l'archevêque de Lyon.

Le début du gouvernement de Mère Benoîte de l'Assomption, en 1769, fut marqué par un nouveau procès au sujet des arceaux de la terrasse des pensionnaires, et ce procès dura trois ans. En entrant en charge, elle fit établir l'inventaire de l'argenterie de l'église, laquelle consistait en :

Une croix pour le grand autel ; une lampe pour le grand autel ; six chandeliers ; une petite lampe ; un encensoir avec la navette ; deux burettes et un bassin, argent doré ; une boîte pour hosties, argent doré ; deux burettes et un bassin, argent ; une clochette pour la messe ; un grand calice ; trois calices d'argent ; un ciboire vermeil ; un ciboire ; un petit ciboire ; un ostensoir ; un bénitier et son goupillon ; quatre girandoles ; la clé du tabernacle.

Les religieuses eurent encore à soutenir un nouveau procès, en 1771, au sujet des voûtes de leur terrasse, contre M. Charmetton, maître chirurgien. Elles payèrent aussi 2.000 livres à l'abbesse de Saint-Pierre pour redevance de l'immeuble Clavel.

Ce devait être une année mémorable pour l'ordre du Verbe Incarné que celle de 1772. On se souvient que vingt ans auparavant toutes les communautés avaient fait d'actives démarches pour obtenir de rentrer en possession des précieux restes de leur sainte fondatrice. Celle de Lyon fut déçue dans ses espérances et ce furent les religieuses d'Avignon qui l'emportèrent. Voici les lettres par lesquelles celles-ci annonçaient cet heureux événement à la communauté lyonnaise.

« Ma révérende mère et nos très chères sœurs,

« Enfin les moments du Seigneur sont venus, il a daigné dans sa miséricorde nous consoler, après bien des années de peines et d'afflictions. Il a exaucé les vœux ardents que nous faisions depuis longtemps pour retirer de Paris le précieux corps

de notre vénérable mère fondatrice. Jeudi, 13 courant, nous reçûmes, avec le plus profond respect, ce précieux dépôt que nous honorons et révérons le plus qu'il nous est possible de faire rien de plus pour le présent. Voici comment les choses se sont passées. Un de nos amis est allé aux environs de Paris. Il soupirait de pouvoir rendre à Mme l'abbesse de Panthemont une visite qui avait pour but de l'engager à nous remettre le trésor qu'elle possédait. Il passa à son église, se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints anges du Verbe Incarné et de notre mère fondatrice. De là, admis à voir Mme l'abbesse, il fit l'éloge de l'ordre et lui parla de la sainte fondatrice, du désir que nous avions de posséder son précieux corps. Cet ami fut si persuasif qu'il persuada à cette digne abbesse de faire ce sacrifice en notre faveur, ce qu'elle a fait de meilleure grâce, n'exigeant que d'entrer en participation, pour elle et sa communauté, à nos prières et bonnes œuvres. Il a fallu que cette dame tînt ferme sur ses religieuses, qui ne voulaient point céder un trésor qui était dans leur fonds, disant qu'on leur enlevait la bénédiction de leur maison. Comme nous sommes fondées à croire que notre illustre mère, par la sublimité de ses vertus, est élevée à un éminent degré de gloire dans le ciel, nous espérons qu'elle protégera toujours la maison de Panthemont.

« Nous nous flattons que vous aimerez mieux savoir ce précieux corps chez nous que dans une maison étrangère. Vous avez le bonheur de posséder, depuis sa mort, son cœur qui vous a tant aimées et qui vous a communiqué son amour et son zèle pour la gloire du Verbe Incarné. Nous ne cesserons devant ces sacrés ossements de la prier de vous animer toujours de plus en plus de l'esprit de notre saint ordre.

« Mme l'abbesse voulant faire une église neuve, eut permission de faire exhumer les corps qui étaient dans leur église, qui, comme vous le savez, était celle de nos sœurs de Paris. Elle fit garder toutes les formalités requises, accompagnée des députés du Parlement de Paris, du lieutenant de police, du clergé de Paris, de M. l'abbé de Cîteaux, prélat et supérieur général, fit dresser, en sa présence, les procès-verbaux de toutes les exhumations faites avec toute la pompe des cérémonies funèbres, lesquelles achevées, on fit un service solennel et toute la communauté passa la nuit qui précéda cette œuvre, en prières.

Mme l'abbesse s'étant enquis expressément du tombeau de la vénérable mère de Matel, et l'ayant trouvé aux indices marqués, recueillit elle-même dans un drap les ossements et les cendres de notre vénérable Mère, elle les mit dans une caisse qu'elle fit porter sous ses yeux dans le caveau à elle destiné, avec toutes les marques de distinction possible. Mme de Panthemont nous a remis, par un effet de sa grande droiture et bonté, la caisse scellée de son cachet, du sceau de l'abbé de Cîteaux et de celui de l'abbé de Saint-Denis, les seuls témoins vivants qui restaient des premiers procès-verbaux, qui ont signé le second verbal que nous avons fait faire. Nous n'avons rien négligé pour garder toutes les formalités nécessaires pour donner à ce corps tous les authentiques. Il nous a fallu une permission du nonce du pape pour le transport ; de plus, nous avons fait prendre copie des actes du premier procès. Le nouveau verbal que nous avons fait et toutes les procédures nous ont coûté environ mille livres que nous ne saurions regretter pour posséder un si riche trésor. Sœur de Blanchetty, secrétaire.

D'Avignon, 17 août 1772. »

Les sœurs de Lyon, quoique regrettant de ne pouvoir posséder le corps de leur sainte fondatrice, se réjouirent sincèrement que cette dépouille vénérable ne fût plus en des mains étrangères et que les sœurs d'Avignon eussent la consolation d'en être enrichies. Néanmoins, elles avaient des doutes sur l'identité du corps de leur illustre mère et mère Benoîte de l'Assomption exprimait dans les termes suivants leurs inquiétudes à la communauté avignonnaise :

« Ma révérende Mère et nos très chères Sœurs,

« Nous ne saurions trop vous féliciter du précieux dépôt que vous avez reçu et nous serions même au comble de notre joie si l'ordre possédait un si grand trésor. Mais nous avons des craintes que la chose ne soit pas aussi sûre qu'il serait à souhaiter. En voici la raison. Il y a bien des années que nous fîmes l'impossible pour retirer des mains étrangères ce vénérable corps ; un de nos amis qui était alors à Paris, n'a rien négligé pour nous procurer ce bonheur. Il nous donna au commencement de grandes espérances, il poursuivit cette affaire avec beaucoup de zèle et il ne cessa ses poursuites que lorsqu'il

vit qu'il ne pourrait pas nous donner cette satisfactiou d'une manière sûre, attendu qu'il avait manqué des formalités essentielles dans la translation que l'on fit pour lors de plusieurs corps. Nous devons, dans peu de temps, voir cet ami dans notre ville de Lyon, alors, il nous instruira clairement et sûrement comment le tout s'est passé. Peut-être aussi le moment est-il venu où Dieu veut manifester la gloire dont il a récompensé sa fidèle servante par quelque événement qui, en nous donnant des marques de sa bonté, nous assurera la possession certaine de ces précieux ossements. Quelle consolation pour nous, si nous la pouvions voir un jour écrite aux tables sacrées ! Nous avons une sensible reconnaissance de nous avoir fait part d'une nouvelle si intéressante, etc...

Sœur Benoîte de l'Assomption, Deville sup. »

Douter d'un bonheur dont elles avaient la certitude, semblait presque une offense aux sœurs d'Avignon ; aussi s'empressèrent-elles de répondre à leurs sœurs de Lyon pour dissiper toutes les inquiétudes qu'elles venaient de manifester.

« D'Avignon, 28 août 1772.

« Il vous faut, dites-vous, un événement remarquable et l'arrivée de votre ami dans votre ville pour vous instruire clairement et sûrement sur la vérité du dépôt dont le Seigneur nous a mises en possession ; et parce que votre ami n'a pas réussi dans ses poursuites, il n'y a donc rien de sûr, il faut donc croire que M[me] l'abbesse de Panthemont, M. l'abbé de Cîteaux, supérieur général d'un grand ordre, nous aient abusées, grand nombre de témoins, personnes très recommandables par leur mérite, leur savoir et leurs emplois. Non, ma révérende mère, nous ne saurions admettre de semblables idées dans nos esprits, si indignes du mérite distingué de M[me] l'abbesse et des personnes qui en sont les témoins. Il me semble que nous avions assez prouvé la prudence et les précautions que M[me] l'abbesse avait gardées à la première exhumation, avec quel zèle elle chercha les ossements et les cendres de notre vénérable mère fondatrice, avec quel respect elle les recueillit elle-même dans un drap, le soin qu'elle prit de faire faire une caisse pour renfermer ces ossements qu'elle révérait ; vous pouvez en juger par le prix qu'elle vous en a demandé en différents temps, de même qu'à la

communauté d'Anduze, qu'elle était bien assuré d'avoir distingué le corps de notre fondatrice, ce qu'elle ne put jamais faire à l'égard de ceux de Mmes de Jourville et de Rohan, abbesses de Panthemont. Vous n'ignorez pas encore qu'un parent de la mère d'Esparon avait trouvé la tombe de notre fondatrice sous une balustrade, qu'il y avait lu son nom et celui de son ordre et l'épitaphe, qui, à la vérité, était presque effacée, et qu'elle sut l'inquiétude des religieuses de Panthemont qui avaient aperçu les recherches de ce monsieur et ce qu'elles lui demandèrent pour remettre ce dépôt entre leurs mains. La mère Molière, supérieure d'Anduze, nous a appris toutes ces circonstances, en nous faisant toutes leurs félicitations. Mme l'abbesse déclare dans le verbal que son intention a toujours été de remettre les ossements de la vénérable mère Jeanne de Matel aux religieuses du monastère du Verbe Incarné d'Avignon ; que ses ossements avaient été trouvés sous la balustrade et sous les autres indices qu'on lui avait donnés, pris dans le territoire faubourg Saint-Germain, rue Grenelle, que ladite église avait appartenu autrefois aux religieuses du Verbe Incarné de Paris. Nous avons eu tout le temps de bons conseils pour cette importante affaire. Si nous désistâmes de nos poursuites, il y a environ vingt ans, ce fut que nous ne pouvions poursuivre à prix d'argent, pour ne pas tomber dans le cas fâcheux de simonie ; si Mme l'abbesse en demandait, apparemment qu'elle ignorait ce point. Elle ne nous a rien demandé, nous faisant même dire qu'elle refuserait ce que nous voudrions lui donner par reconnaissance ; qu'elle se garderait bien de vouloir retirer un tribut des ossements qu'elle révérait et qu'on ne s'était pas bien entendu autrefois sur cet objet. Elle a fait entrer notre ami et ensuite un second, pour examiner les papiers dans son archive. Cet ami, aussi savant qu'intéressé, a tout examiné au poids du sanctuaire et y a réglé ses démarches avant que de procéder. Il a fait faire, sous ses yeux et sous ceux de Mme l'abbesse, de l'abbé de Cîteaux, de dom Denis et de toute la communauté, un second procès-verbal pour retirer la caisse déposée dans le caveau de Mme l'abbesse. Cette caisse ayant été juridiquement reconnue pour être la même que Mme l'abbesse de Panthemont avait fait mettre dans son caveau, elle a été scellée de sept sceaux.

« Ces deux procès ont été sérieusement examinés avec le

mémoire par M. le promoteur, M. notre grand-vicaire et M. le secrétaire de l'archevêché, trois personnes des plus éclairées par une longue expérience. Ils ont tous trois reconnu et assuré que ces deux procès avaient été faits dans les règles les plus exactes.

« Ces trois messieurs entrèrent dans notre monastère, le 29 août, sur les trois heures de l'après-midi, avec trois dignes prêtres pour servir de témoins au troisième procès-verbal pour la vérification de la précieuse caisse qui fut portée par quatre de nos sœurs, déposée avec respect sur une table dans la salle de communauté. M. notre confesseur nous dit qu'il se sentait l'âme remplie de vénération et de dévotion. Le procès-verbal commença. M. le promoteur, par le dû de sa charge, était le premier président ; il défit l'enveloppe de la caisse, examina avec la plus sérieuse attention les sceaux, les bandes, la longueur, la largeur de ladite caisse, il trouva tout conforme au second procès-verbal soit pour les sceaux et autres circonstances, de même que MM. les autres témoins. La caisse fut reconnue la même, le procès dura trois heures. Nous étions dans l'impatience de voir déclouer la caisse pour découvrir les ossements de notre vénérable mère, mais le promoteur et les autres messieurs ne voulurent jamais le permettre, défendant sous les peines spirituelles portées par le concile de Trente, de prévenir le jugement de l'église, qu'il fallait attendre le moment que Dieu a destiné pour glorifier sa servante ; personne n'osa plus dire mot. Il fut aussi ordonné de cacher ce dépôt. Ne pouvant encore le fermer dans le mur et le fermer à double clef, selon l'ordre, M. le grand-vicaire nous a permis de le déposer à la sacristie, après y avoir mis les sceaux de Mgr l'archevêque. Nous y allons, tous les jours, prier les unes après les autres et nos cœurs nous disent que ce sont les ossements de notre mère fondatrice.

« Rien ne saurait affaiblir notre confiance pour une chose moralement sûre. Le procès finit, on en fit publiquement la lecture et il fut signé de tous ces messieurs et de toute la communauté. Les trois procès-verbaux se conserveront dans les archives de l'archevêché.

« Le 11 septembre, nous ferons faire un service solennel qui sera suivi d'une absoute, la précieuse caisse sera portée au chœur sous un catafalque, couvert d'un drap mortuaire. Ensuite, nous irons processionnellement porter ce dépôt dans l'endroit

destiné, en chantant le *Miserere*. Il y restera jusqu'à ce que nous le puissions mettre sous un mausolée, au-dessus de notre sépulture. Fasse le ciel que nous puissions avoir un jour la consolation de voir mettre sur l'autel cette incomparable mère ! Nous l'espérons de la ferveur de vos prières et de votre fidélité à l'observance du saint institut qu'elle a établi.

« Nous avons l'honneur d'être...

« Sœur Stanislas de Blanchetty, secrétaire. »

On remarquera, sans doute, que la date de cette lettre, d'une allure un peu méridionale, est du 28 août 1772 et que la communauté d'Avignon ayant reçu le corps de la sainte fondatrice le 13 août, le troisième procès-verbal ne fut rédigé que le 29. Il est à présumer que cette lettre fut interrompue et achevée ensuite après les cérémonies de réception.

Mère Benoîte de l'Assomption fut-elle pleinement rassurée après avoir lu tous ces détails aussi précis ? On ne trouve absolument plus rien à ce sujet dans les mémoires.

Une dépense particulière fut imposée à la communauté, en 1775, par l'obligation où elle se vit de faire reconstruire le mur mitoyen de la maison Clavel.

On ne sait à quelle occasion les religieuses voulurent vérifier l'exactitude de leur obituaire. Elles firent descendre dans le caveau de l'église extérieure et descendirent elles-mêmes dans celui de leur chœur, ainsi que l'atteste l'acte suivant :

« Le trentième de novembre de l'année mil sept cent soixante-dix-huit, étant que l'on venait de remarquer dans le régistre mortuaire de la maison que les corps de nos très honorables sœurs Elisabeth Grasseteau, décédée en 1646, et Catherine Flurin, décédée en 1668, l'une et l'autre des premières compagnes de notre vénérable mère institutrice et fondatrice, et mortes ici en odeur de sainteté, étaient dans la cave de notre église ; que selon ce même régistre, il y avait ensuite dans cette cave cinq grands corps, postérieurement inhumés, savoir : ceux de nos chères sœurs du Cœur de Marie, Hildeux ; de l'Intérieur de Jésus, Bodin ; la Mère de l'Assomption, Leclerc, morte en charge de supérieure ; de M. Lambert, l'un de nos confesseurs ; de sœur Marie Céti, oblate ; que l'on savait que cette cave est très étroite, n'ayant qu'environ six pieds, huit pouces de lon-

gueur, quatre pieds de large, cinq de haut ; qu'il était dangereux lorsqu'on y enterrerait encore quelques personnes, de ne pouvoir plus démêler les corps si respectables des sœurs Grasseteau et Flurin. On est descendu dans cette cave de l'église et on a trouvé qu'elle était des dimensions susdites ; qu'il n'y avait, conformément au régistre de la maison, que sept grandes bières et que chacune contenait un corps ; que six de ces bières avaient chacune une plaque lisible ; l'une portant le nom de sœur Grasseteau ; l'une de sœur Hildeux ; l'une de la mère Leclerc ; l'une de M. Lambert ; l'une de sœur Marie Céti ; que la septième n'en avait point quoiqu'on l'aie diligemment cherchée, mais que, sur le corps qu'elle enfermait, il y avait un petit morceau de scapulaire rouge de religieuse ; de quelle circonstance jointe aux précédentes, on a inféré justement que c'était le corps de la sœur Flurin qui était évidemment dans la bière sans plaque.

« En conséquence, on a transporté dans la cave du chœur où sont inhumées plusieurs de nos anciennes sœurs, les corps des si dignes sœurs Grasseteau et Flurin. On leur a mis à chacune des bières neuves, laissant à chacune le fond de son ancienne bière, et la plaque de sœur Grasseteau est dans sa nouvelle bière attachée comme elle était à la tête de sa bière ancienne. Ces deux bières neuves sont couchées sur la recoupe du mur, à l'entrée de la cave, du côté droit ; celle de la sœur Flurin est la première à l'entrée de cette cave et celle de la sœur Grasseteau immédiatement après. Sur le pied de la première et sur la tête de la seconde repose une boîte de plomb dans laquelle est un écrit signé des supérieure, assistante, économe et secrétaire de la maison ; lequel, pour le rapporter en abrégé, fait foi que ces deux corps couchés sur cette recoupe du côté droit, ont été transportés de la cave de l'église dans celle-ci du chœur et que le premier, à l'entrée de cette cave, est celui de la sœur Flurin, le suivant de la sœur Grasseteau : ladite boîte poissée le tour de son cordon d'ouverture, cirée par dessus la poix et tenant par son anneau à une chaînette de fer qui va jusqu'à la voûte où elle est attachée.

« L'on a, en même temps, transporté de la cave de l'église dans celle du chœur les corps des sœurs Hildeux, Bodin et Leclerc. On les a mis tous trois dans une bière neuve contenant trois corps, et sur la terre du côté gauche, à quelques pas de l'entrée

de la cave. Le corps de la sœur Hildeux est le premier sur le fond de la bière ; le corps de la sœur Bodin sur celui de la sœur Hildeux et celui de la Mère Leclerc sur celui de la sœur Bodin. Chacun de ces trois corps a encore sur soi sa propre plaque, celle qu'il avait dans la cave de l'église.

« La présente attestation a été dressée par M. Rivière, prêtre actuel du monastère, qui a bien voulu présider au transport desdits corps, afin que la chose se passât avec l'ordre et la décence convenables. Il s'y est employé avec un zèle qui exige notre reconnaissance et a aussi signé le papier dont nous venons de parler ci-dessus.

« Sœur J.-M. de Sainte-Marguerite, Dumont, supérieure ; sœur Benoîte de l'Assomption, Deville, assistante ; sœur Françoise de Saint-Denis, Poncet, économe ; sœur Jeanne de Sainte-Marie-Suzanne, Sahuc, secrétaire. »

Les livres financiers de cette époque nous révèlent quelque chose de la situation de la communauté, de ses habitudes, de son genre de vie, de ses ressources. Outre les pensions régulières de chaque sœur, le rendement des capitaux placés ou des immeubles possédés, les religieuses trouvaient encore un moyen de subsistance dans leur pensionnat. Les élèves qu'il renfermait ne dépassaient guère, depuis longtemps, le nombre de seize chaque année, à l'exception de celle de 1789 ou 1790 où il atteignit celui de vingt-neuf. Mais si le pensionnat était peu nombreux, en revanche il était composé de jeunes filles appartenant en grande partie à la noblesse ou à la haute bourgeoisie, et le prix élevé de leur pension dédommageait la communauté de leur petit nombre. Les sœurs retiraient aussi quelques profits de la vente de certaines herbes et de la liqueur de Garus qu'elles fabriquaient elles-mêmes et qu'elles vendaient trois livres le litre.

A la visite du supérieur ou du délégué de l'archevêché, qui eut lieu le 5 juin 1789, mère Benoîte de l'Assomption présenta le résumé suivant des recettes et des dépenses de l'exercice des années 1787-1790 :

RECETTE

Revenus des maisons de la ville et de la campagne.....	26.556	»
Rentes viagères................................	8.740	»
Rentes perpétuelles................................	370	»
Dots................................	7.160	»
Parties casuelles, pensions des élèves................	12.855	»
Caisse................................	88	»
TOTAL................	55.769	»

DÉPENSE

Remboursements de dettes................................	6.515	»
Rentes des dettes................................	549	»
Frais du culte................................	2.656	»
Décimes................................	2.112	»
Mi-lods et servis................................	301	»
Gens d'affaires................................	3	»
Pharmacie, médecins, etc................................	374	»
Vêtements................................	1.310	»
Réparations du monastère, des maisons de la ville et de la campagne................................	5.231	»
Gens de service................................	239	»
Dépenses journalières................................	1.163	»
Grosses et menues provisions................................	33.972	»
TOTAL................	53.525	»

Avec cette quarantaine, les sœurs commencèrent aussi les exercices du jubilé. Il est certain que cette quarantaine une fois terminée, les religieuses ne cessèrent pas pour cela de prier et qu'elles continuèrent cette prière jusqu'au moment de leur dispersion.

Un évêque constitutionnel venait d'être élu archevêque de Lyon, c'est pourquoi toutes les âmes religieuses redoublaient leurs instances auprès du Seigneur pour qu'il éloignât d'elle ce nouveau fléau. Adrien Lamourette prit possession de son siège au mois d'avril.

En 1792, l'orage révolutionnaire augmentant et faisant prévoir une catastrophe imminente, les religieuses du Verbe-

Incarné songèrent à prendre des mesures de prudence. Le cœur de leur illustre mère fondatrice, étant leur plus cher trésor, elles le retirèrent du mur où il était enchâssé depuis cent vingt ans, et dressèrent le procès-verbal suivant :

« Le 19 août 1792, nous, religieuses du monastère du Verbe-Incarné de Lyon, toutes assemblées et présentes dans notre chœur, sur le point où nous étions d'être incessamment chassées de notre maison, et ne pouvant eu égard aux tristes circonstances avoir un grand-vicaire, ni une commission de sa part, nous avons sorti de notre chœur, le cœur de notre vénérable mère Jeanne Chézard de Matel, institutrice et fondatrice de notre saint ordre, lequel cœur était enchâssé dans le mur de notre chœur du côté droit, avait sur lui une maçonnerie de briques, laquelle était couverte d'une plaque de cuivre large d'environ un pied et demi et haute d'environ quatorze pouces, en écriture gravée et commençant par ces mots : Au nom de la très sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, ici repose le cœur de notre illustrissime mère Jeanne Chézard de Matel, institutrice et fondatrice de l'ordre des religieuses du Verbe-Incarné et du Très Saint Sacrement, etc.

« Ensuite, ce cœur que nous avons trouvé lui-même enchâssé dans un cœur de plomb, lequel nous avons laissé intact, sans y avoir aucunement touché, nous l'avons d'abord enveloppé d'un sac de toile ; nous l'avons de plus enveloppé d'un sac de serge de soie couleur ponceau, cousu avec de la soie couleur rose. Entre le sac de toile et celui de soie, nous avons mis le présent verbal. Au haut du sac de soie, sur le creux du cœur, entre les deux ronds, nous avons apposé le grand cachet de l'ordre avec de la cire d'Espagne rouge. En bas du même sac, nous avons apposé un cachet semblable en tout, pour mettre ensuite ce cœur hors de notre monastère et le confier à une personne catholique qui nous paraîtra être sûre. Le cœur de plomb dans lequel est le cœur de notre illustre institutrice, est blanchâtre par le mortier qui l'a touché. En foi de quoi, nous avons toutes signé à Lyon les jours et an ci-dessus. »

Enfin sonna l'heure tant redoutée : les religieuses furent chassées de leur monastère le 29 septembre 1792 ! Aucune n'alla

à l'échafaud, mais quelques-unes furent incarcérées et eurent à témoigner de leur foi, de leur patriotisme, en présence de juges iniques. Deux d'entre elles, sœur Madeleine de Sainte-Scholastique Piongaud et une autre dont le nom est resté inconnu, voyant passer une souris dans leur prison, se prirent à rire de tout leur cœur et à s'en amuser. Le geôlier, surpris de cette gaîté qu'il n'était pas habitué à rencontrer parmi ses prisonniers, se dit que ces jeunes filles ne pouvaient avoir fait beaucoup de mal puisqu'elles se livraient ainsi à la joie, malgré la mort qui les menaçait, et il prit sur lui de les rendre à la liberté. Un auteur raconte que, devant l'église du monastère, eurent lieu les mêmes scènes de sauvagerie que celles qui se passèrent devant l'église des Clarisses.

Mère Benoîte de l'Assomption, Deville; sœur Jeanne de Sainte-Suzanne, Sahuc, économe et conseillère ; sœur Antoinette de Saint-Claude, Perrat, conseillère ; sœur Antoinette de Thérèse, Mante ; sœur Jeanne de Sainte-Anne, Ribollet ; sœur Marie-Catherine de Saint-Louis, Barizon ; sœur Jeanne de Saint-Maurice, de Lachasse ; sœur Eléonore de Saint-Antoine, Bruyas ; sœur Claudine Blanc, converse, se retirèrent à la Croix-Rousse, rue Calas, maison Plagnolle. Elles avaient envoyé à l'avance sans doute les écrits de la mère fondatrice et tout ce qu'elles avaient le plus à cœur de conserver. Il est probable qu'elles se constituèrent les gardiennes, pendant la tourmente révolutionnaire, du cœur de la vénérable mère de Matel et des objets qui lui avaient appartenu.

Les autres religieuses se groupèrent par petits détachements dans des maisons particulières de la ville ou bien rentrèrent chez leurs parents.

D'après les indications du nécrologe, l'assistante, sœur Françoise de Saint-Denis, paraît avoir dirigé les sœurs qui formèrent le groupe fixé à l'intérieur même de Lyon.

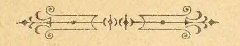
Un troisième groupe élut domicile à Saint-Just.

Quand la tourmente fut un peu apaisée, sœur Madeleine de Sainte-Scholastique, Piongaud, et sœur Agnès de Saint-Paul, Duchamp, essayèrent de reprendre leur vie d'institutrice en ouvrant un petit externat. Il est probable que les sœurs dispersées avaient, pendant la Terreur, une chapelle secrète où elles se réunissaient quelquefois. Une fraction d'une allocution pro-

noncée à l'occasion de la rénovation de leurs vœux, au mois de janvier d'une année dont la date est inconnue, l'indique clairement. On peut conjecturer que M. l'abbé Rivière continua son ministère auprès des religieuses dispersées, car le nécrologe du monastère inscrit la mort de ce digne prêtre au 2 mars 1807.

De sa retraite, mère Benoîte de l'Assomption dirigeait encore sa communauté, autant que les malheurs de l'époque le permettaient. Elle décéda le 15 juillet 1802. Après sa mort, tout fait présumer que ce fut sœur Jeanne de Sainte-Suzanne Sahuc qui prit le gouvernement de la famille dispersée. Les temps étaient devenus meilleurs et les relations plus faciles ; mais elle-même mourut le 25 septembre 1804, dans la soixante-septième année de son âge et la quarante-huitième de son entrée en religion.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter la restauration, au XIXe siècle, de la communauté du Verbe-Incarné de Lyon et son installation à Fourvière, non plus que les années de prospérité qu'elle connut de nouveau, et enfin, récemment, à la suite de la loi contre les congrégations, son exode sur la terre étrangère. L'œuvre de la mère de Matel n'a point péri, et viendra un jour, prochain peut-être, où réapparaîtront dans notre cité les filles de cette digne mère, l'honneur du Forez par sa naissance, et de Lyon par son long séjour.



Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.